



**SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2010**



**COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 30 novembre 2010 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 6 décembre 2010, à 20 h, sous la présidence de M. RODET, Maire.

M. BADOU a été désigné en qualité de secrétaire.

### **DELEGATIONS DE VOTE**

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, MM. FORST, MOWENDABEKA, Mme LABARDE, MM. GOURINAT, BÉLÉZY, COGNÉRAS, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom à MM. VAREILLE, REILHAC, GEUTIER, Mmes GENTIL, RIVET, M. CLÉREMBEAUX.

Mme MISME est arrivée à la séance à partir du dossier n°3 (Direction de l'Eau – Orientations budgétaires 2011 – Tarifs – Conventions – Marché – Avenants) et a donné pouvoir à M. SOUFFRON pendant son absence.

M. DANIEL est arrivé à la séance à partir du dossier n°8 (Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges – Adoption du tracé – Lancement des études urbaines pour l'aménagement du secteur de la gare des Bénédictins) et a donné pouvoir à M. ALMOSTER pendant son absence.

## EXERCICE BUDGÉTAIRE 2010 - DÉCISION MODIFICATIVE AUX BUDGETS PRIMITIFS 2010

Les décisions modificatives soumises à l'approbation du Conseil Municipal, qui concernent le budget principal et le budget annexe du Laboratoire régional de contrôle des eaux, présentent les caractéristiques suivantes :

I) Budget principal :

Il s'agit de la troisième décision modificative de l'exercice 2010.

Les opérations s'équilibrent de la manière suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	- 558 470	1 131 030	227 030	345 530
	<b>572 560</b>		<b>572 560</b>	
INVESTISSEMENT	102 570	5 344 670	- 682 930	6 130 170
	<b>5 447 240</b>		<b>5 447 240</b>	
TOTAL	- 455 900	6 475 700	- 455 900	6 475 700
	<b>6 019 800</b>		<b>6 019 800</b>	

Les dotations s'équilibrent grâce à des virements de crédits entre chapitres budgétaires, à l'exception de 32.450 € de dépenses, dont le financement est assuré par des recettes nouvelles.

Consommations de combustibles et d'énergie, maintenance, fournitures administratives et mises à jour de logiciel constituent les seuls crédits nouveaux, pour un montant total de 32.450 €.

Les recettes nouvelles sont constituées du remboursement, par la SELI, d'excédents provenant de bilans de clôture relatifs à la réalisation et à la gestion immobilière de bâtiments industriels pour 227.030 € et de l'encaissement du FCTVA au titre de la réalisation de la ZAC d'ESTER, pour 4.338.751 €.

Toutes opérations confondues, il se dégage un excédent des recettes sur les dépenses de 4.533.331 €. Cette décision prévoit également la reprise, pour 488.350 €, de la provision inscrite en cours d'exercice en fonctionnement et en investissement sur la ligne des dépenses imprévues. C'est donc un montant global de 5.021.681 € constitué en moyens de financement, qui permet la réduction de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP, passant ainsi de 21.451.074 € à 16.429.393 €.

Les écritures d'ordre s'équilibrent à hauteur de 6.475.700 €, y compris la majoration de 1.086.630 € de l'autofinancement.

II) Budget annexe du Laboratoire régional de contrôle des eaux :

Cette première décision modificative de l'exercice 2010 concerne principalement la reprise des restes à réaliser au 31 décembre 2009 et l'affectation des résultats antérieurs.

Les points essentiels sont les suivants :

. moyens de financement globalisés (résultats 2009) .....	204 698 €
. besoins de financement restes à réaliser .....	45 272 €
. besoins de financement crédits nouveaux DM .....	92 331 €
. réduction emprunt d'équilibre .....	67 095 €

Le Conseil municipal adopte les décisions modificatives, par chapitres, qui lui sont proposées.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

Mme Nadine RIVET  
M. Jean-Jacques BÉLÉZY

**Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Camille GEUTIER  
Mme Laure LABARDE  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT

## **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

---

L'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales organise les conditions d'exécution budgétaire de début d'exercice dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Afin de permettre le fonctionnement budgétaire et comptable normal de la collectivité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Conseil municipal :

- autorise la reconduction à hauteur de 25 % de certains contingents versés par la Ville à des organismes tiers,
- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent et les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- autorise, à la clôture de l'exercice, le report des crédits engagés sur les programmes d'investissement et sur les lignes propres aux subventions d'équipement, qui feront l'objet d'un état des restes notifié au comptable à la clôture de l'exercice.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# **DIRECTION DE L'EAU - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011 - TARIFS - CONVENTIONS - MARCHÉ - AVENANTS**

---

## **BUDGET EAU VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011**

---

Le Conseil municipal prend acte du déroulement du débat concernant les orientations budgétaires 2011 du budget annexe de l'Eau sur la base du document préparatoire établi à cet effet qui reprend notamment les points suivants :

En 2010, avec un tarif global « eau-assainissement » à 2,597 € TTC le m<sup>3</sup>, la Ville de Limoges reste une des grandes villes les moins chères de France.

Les prévisions budgétaires pour 2011 seront calculées sur la base d'un volume d'eau vendu supérieur aux années précédentes, pour tenir compte, notamment, de la fourniture en eau des communes de Saint-Junien et Rochechouart.

Afin d'intégrer les augmentations des coûts de fournitures et d'énergie prévues pour 2011, la Ville propose une légère augmentation de 0,77 % sur le prix de base de la part eau (inflation prévue 1,6 %). Le prix du m<sup>3</sup> passerait de 1,170 € à 1,179 € H.T. Après application des taxes (Agence de l'Eau et TVA) le consommateur règlera 1,543 € TTC. Le tarif global « eau-assainissement » pourrait s'établir à 2,659 € TTC.

En matière d'investissements, le programme « Grands travaux » comprendra notamment la poursuite de la construction du nouveau réservoir à l'Ouest de Limoges et du remplacement de branchements en plomb, les travaux de confortement sur les réserves d'eaux brutes ainsi que le renforcement de la distribution sur les zones d'urbanisation.

## **REDEVANCE EAU - TARIF 2011**

---

Le Conseil municipal fixe le montant de la redevance eau à 1,179 € H.T. le m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et approuve la tarification correspondante.

Les tarifs sont consultables au Secrétariat du Conseil municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PRIX DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS - ANNÉE 2011**

---

Le Conseil municipal fixe le prix forfaitaire des branchements particuliers des immeubles au réseau d'eau potable :

- à 1.094 € H.T. lors du premier établissement des branchements de 20 mm,

- pour tous les autres cas énumérés ci-dessous, la facturation sera établie en fonction des travaux réellement réalisés, en application des prix du marché des travaux de branchements et extensions :

- branchements de 20 mm effectués pour des opérations immobilières,
- branchements de 20 mm effectués sur une alimentation déjà existante,
- branchements de chantier,
- branchements de 30 mm et au-delà,
- déplacement des branchements,
- renforcement des branchements,
- modification des branchements,
- suppression de branchements,
- raccordement au réseau,
- travaux d'installation ou de modification d'hydrants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## **RÉPARATIONS DES BRANCHEMENTS ET CONDUITES ENDOMMAGÉS - TARIF 2011**

---

Le Conseil municipal décide que le prix des réparations des branchements et des conduites d'eau détériorés par les entreprises lors de travaux effectués pour le compte de tiers seront facturés en application du bordereau des prix du marché d'entretien.

Une majoration de 10 % sera appliquée pour frais généraux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONTRÔLE DES INSTALLATIONS PRIVATIVES DE PRÉLÈVEMENT,  
RÉCUPÉRATION ET DISTRIBUTION D'EAU - FIXATION DES TARIFS POUR  
L'ANNÉE 2011**

---

L'arrêté ministériel du 17 décembre 2008 relatif au contrôle des installations privées de distribution d'eau potable, des ouvrages de prélèvement, puits et forages et des ouvrages de récupération d'eau de pluie, fixe les modalités du contrôle de ces installations, que le service public de distribution d'eau potable doit prendre à sa charge.

Ainsi, lorsqu'un usager déclare en mairie une installation privée faisant usage d'une autre ressource en eau que celle distribuée par le service public, la collectivité doit vérifier que l'installation privée ne présente aucun risque de contamination du réseau public.

Ce contrôle doit être effectué avant la mise en service des installations privées. Cependant, le contrôle des installations déjà en service avant la parution de cette réglementation, doit également être pris en compte.

A cet effet, un rapport de visite sera établi par la Direction de l'Eau de la Ville, après étude du dossier technique de l'installation et contrôle sur site.

Le Conseil municipal approuve ces dispositions et fixe, pour l'année 2011, le tarif de contrôle des installations privées de prélèvement, récupération et distribution d'eau à 91 € H.T. et à 26 € H.T. la contre-visite, en cas de non-conformité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE D'EAU POTABLE AUX COMMUNES DE SAINT-JUNIEN,  
ROCHECHOUART ET AU SYNDICAT VIENNE/BRIANCE/GORRE VIA LA  
CANALISATION DU SYTEPOL - TARIF 2011**

---

Le Conseil municipal fixe, pour l'année 2011, à 0,21 € H.T. le prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau aux communes de Saint-Junien et Rochechouart, membres du SYTEPOL et au Syndicat Vienne Briance Gorre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DU PALAIS-SUR-VIENNE POUR LA  
FOURNITURE D'EAU POTABLE ET L'ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DU  
RÉSEAU D'EAU POTABLE**

---

La commune du Palais-sur-Vienne, qui exploite son service public de distribution d'eau potable en régie, a conclu une convention d'assistance à l'exploitation ainsi qu'une convention de fourniture d'eau potable avec la Ville de Limoges.

Ces conventions arrivant à leur terme, le Conseil municipal décide leur renouvellement pour l'année 2011, pour une rémunération d'un montant total de 49.801,75 € H.T.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE CHAMBORÊT POUR LA  
FOURNITURE D'EAU POTABLE ET L'ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DU  
RÉSEAU D'EAU POTABLE**

---

La commune de Chamborêt, qui exploite son service public de distribution d'eau potable en régie, a conclu une convention d'assistance à l'exploitation ainsi qu'une convention de fourniture d'eau potable avec la Ville de Limoges.

Ces conventions arrivant à leur terme, le Conseil municipal décide leur renouvellement pour l'année 2011, pour une rémunération d'un montant total de 13.383,22 € H.T.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE CHAPTELAT POUR LA FOURNITURE  
D'EAU POTABLE ET L'ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'EAU  
POTABLE**

---

La commune de Chaptelat, qui exploite son service public de distribution d'eau potable en régie, a conclu une convention d'assistance à l'exploitation ainsi qu'une convention de fourniture d'eau potable avec la Ville de Limoges.

Ces conventions arrivant à leur terme, le Conseil municipal décide leur renouvellement pour l'année 2011, pour une rémunération d'un montant total de 25.324,12 € H.T.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION D'ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'EAU  
POTABLE AVEC LA COMMUNE DE RILHAC-RANCON**

---

La commune de Rilhac-Rancon, qui exploite son service public de distribution d'eau potable en régie, a conclu une convention d'assistance à l'exploitation avec la Ville de Limoges.

Cette convention arrivant à terme le 31 mars 2011, le Conseil municipal décide son renouvellement pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, pour une rémunération forfaitaire d'un montant total de 32.208,22 € H.T.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC LA COMMUNE DE VAULRY POUR  
L'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE**

---

La commune de Vaulry, qui exploite son service public de distribution d'eau potable en régie, a conclu une convention d'assistance à l'exploitation avec la Ville de Limoges.

Cette convention arrivant à son terme, le Conseil municipal décide son renouvellement pour l'année 2011, pour une rémunération forfaitaire d'un montant total de 2.112,90 € H.T.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## **CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-TAURION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE**

---

Depuis plusieurs années, la Ville fournit de l'eau potable à la commune de Saint-Priest-Taurion, en appoint de ses ressources propres.

La convention fixant les conditions techniques et financières de cette desserte arrivant à son terme, le Conseil municipal décide son renouvellement pour l'année 2011, moyennant un tarif de fourniture d'eau potable équivalent à celui appliqué aux usagers de la Ville de Limoges.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TRAITEMENT DES TRAVAUX URGENTS SUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE -  
CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, ELECTRICITÉ  
RÉSEAU DISTRIBUTION DE FRANCE ET LA SOCIÉTÉ SOPCZ**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention tripartite, à intervenir entre la Ville, ERDF et la Société SOPCZ, titulaire du marché d'entretien du réseau d'eau potable, dans le cadre de la prévention des accidents sur le réseau ERDF lors de la réalisation de travaux de terrassement urgents nécessaires au traitement des incidents sur le réseau d'eau potable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TRAITEMENT DES TRAVAUX URGENTS SUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE -  
CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE LIMOGES, GAZ RÉSEAU  
DISTRIBUTION DE FRANCE ET LA SOCIÉTÉ SOPCZ**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention tripartite, à intervenir entre la Ville, GRDF et la Société SOPCZ, titulaire du marché d'entretien du réseau d'eau potable, dans le cadre de la prévention des accidents sur le réseau GRDF lors de la réalisation de travaux de terrassement urgents nécessaires au traitement des incidents sur le réseau d'eau potable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BRANCHEMENTS NEUFS, EXTENSIONS ET MODIFICATIONS DU RÉSEAU  
D'EAU POTABLE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la réalisation de travaux de branchements neufs, d'extensions et de modifications du réseau d'eau potable.

La commission d'appel d'offres, réunie le 22 novembre 2010, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet à la société SOPCZ, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois et des montants annuels minimum de 400.000 € H.T. et maximum de 800.000 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET  
D'ASSAINISSEMENT - LOT N° 1 : COMMUNE DE LIMOGES - AVENANT N° 1 AU  
MARCHÉ**

---

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 22 novembre 2010, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 au marché à bons de commande intervenu avec le groupement GERY and Co / SOPCZ / STPC pour l'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur la commune de Limoges, portant son montant maximum annuel de 1.100.000 € H.T. à 1.265.000 € HT., afin de permettre la réalisation de travaux urgents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET  
D'ASSAINISSEMENT - LOT N° 2 : ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE  
DES COMMUNES EXTÉRIEURES À LIMOGES - AVENANT N° 1 DE  
PROLONGATION DE DÉLAI**

---

Le marché conclu avec la société SOPCZ pour la réalisation de travaux d'entretien des réseaux d'eau potable sur le territoire de 7 communes extérieures à Limoges arrivera prochainement à échéance.

Dans l'attente de l'aboutissement de la consultation en cours pour l'exercice de ces prestations sur les réseaux et ouvrages des communes concernées et du SYTEPOL, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 au marché susvisé, prolongeant de trois mois sa durée, sans augmentation de son montant maximum.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LABORATOIRE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX DE LA  
VILLE DE LIMOGES - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011 -  
TARIFS - AVENANT**

---

**BUDGET LABORATOIRE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX VILLE DE  
LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - DÉBAT  
D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011 -**

---

Le Conseil municipal prend acte du déroulement du débat concernant les orientations budgétaires 2011 du budget annexe du laboratoire régional de contrôle des eaux de la Ville sur la base du document préparatoire établi à cet effet, qui reprend notamment les points suivants :

Le Laboratoire régional de contrôle des eaux de la Ville de Limoges, agréé par les ministères de la Santé et de l'Environnement, effectue des prélèvements et analyses pour une clientèle variée : collectivités, autres laboratoires, organismes publics et privés, ainsi que pour les particuliers.

La majeure partie de son activité relève de tarifs fixés lors de l'attribution, par l'Agence Régionale de Santé, du marché relatif au contrôle sanitaire des eaux, les autres tarifs étant déterminés par le service.

Le volume d'activité, pour 2011, devrait être équivalent à celui de 2010. Les tarifs des analyses, hors contrôle sanitaire, seraient majoritairement revalorisés de 2 %. Les projets d'investissement concerneraient, pour l'essentiel, le remplacement de matériel d'analyse.

## **LABORATOIRE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX DE LA VILLE DE LIMOGES - RÉVISION DES TARIFS D'ANALYSES**

---

Le Conseil municipal fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs des analyses pratiquées par le Laboratoire régional de contrôle des eaux de la Ville de Limoges, hors contrôle sanitaire.

En cas de commande annuelle ou d'un grand nombre d'analyses une remise de 5 à 20 % pourra être appliquée.

Les tarifs sont consultables au Secrétariat du Conseil municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° VF 2008 0308 00 01 18 00 00 RELATIF À LA  
MAINTENANCE, RÉPARATION ET ACHAT DE CONSOMMABLES  
SPÉCIFIQUES VARIAN POUR LE SECTEUR CHROMATOGRAPHIE DU  
LABORATOIRE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX DE LA VILLE DE  
LIMOGES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 au marché à bons de commande intervenu avec la Société VARIAN S.A. pour la maintenance, la réparation et l'achat de consommables spécifiques pour le secteur chromatographie du Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux de la Ville de Limoges, en vue d'en transférer les droits et obligations à la société AGILENT TECHNOLOGIES France.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011 - TARIFS**

---

### **BUDGETS POMPES FUNÈBRES ET CRÉMATORIUM VILLE DE LIMOGES - SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011**

---

Le Conseil municipal prend acte du déroulement du débat concernant les orientations budgétaires 2011 des budgets annexes des Pompes funèbres et du Crématorium sur la base du document préparatoire établi à cet effet, qui reprend notamment les points suivants :

En 2010, le nombre de convois assurés par le service funéraire municipal devrait apparaître en légère baisse.

Concernant le Crématorium, le nombre d'opérations réalisées en 2010, pour la même période, affiche une nette progression.

Pour l'exercice 2011, les prévisions budgétaires seront évaluées en fonction d'un maintien du volume de l'activité.

Les projets d'investissement concerneront notamment l'acquisition de matériel, de mobilier et d'un véhicule.

## **SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL - TARIFS**

---

Le Conseil municipal fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs des convois funèbres, cercueils, accessoires divers, transports de corps, ainsi que les redevances perçues lors des opérations d'inhumation et d'exhumation dans les cimetières de la commune.

Les tarifs sont consultables au Secrétariat du Conseil municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES ET DE DIVERSES PRESTATIONS POUR L'ANNÉE 2011

---

Le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs des concessions funéraires et de diverses prestations, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

### **Concessions de terrain :**

Temporaire 15 ans	61,00 € le m <sup>2</sup>
Trentenaire	149,00 € le m <sup>2</sup>
Cinquantenaire	288,00 € le m <sup>2</sup>
Perpétuelle	1 279,00 € le m <sup>2</sup>

Droits d'enregistrement et de timbres fiscaux en sus

**Case de columbarium pour 15 ans :** 167,00 €

**Location des caveaux provisoires municipaux :** 21,00 €  
Par mois, le mois commencé étant dû

**Nettoyage des allées suite aux travaux de fossoyage ou de pose de monuments  
accomplis par les opérateurs funéraires :** 21,00 €

**Réfection des allées suite à des travaux de fossoyage ou de pose de monuments  
accomplis par les opérateurs funéraires :** 46,00 €

**Travaux sur voirie pour branchement à l'aqueduc :** 51,00 € le m<sup>2</sup>

**Remplacement de carte magnétique d'accès au cimetière en voiture en cas de  
perte ou de destruction (la première remise étant gratuite)** 15,00 € l'unité

**Forfait dû par les entrepreneurs en cas de perte de la clé confiée par la  
Conservation pour faciliter l'accès dans les cimetières de Beaune et de Landouge  
(remplacement du système complet, cadenas plus clés)** 300,00 € l'unité

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **EMPRUNTS GARANTIS PAR LA VILLE**

---

### **LE FOYER SA HLM DE LA CHARENTE - ACQUISITION EN VEFA DE 32 LOGEMENTS - RUE FRANÇOIS CHÉNIEUX À LIMOGES - EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 1 635 259 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

---

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 % pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 1.635.259 € que le foyer SA HLM de la Charente envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition en Vente en l'Etat de Futur Achèvement de 32 logements rue François Chénieux.

Il s'agit d'un Prêt PLAI de 985.818 € consenti pour une durée de 40 ans, d'un Prêt PLAI Foncier de 266.788 € consenti pour une durée de 50 ans, d'un Prêt PLUS de 298.672 € consenti pour une durée de 40 ans et d'un Prêt PLUS Foncier de 83.981 € consenti pour une durée de 50 ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AD GEST 87 LES PAPILLONS BLANCS - CONSTRUCTION D'UNE MAISON  
D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE DE 32 PLACES - EMPRUNT D'UN MONTANT DE 3 700  
000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

---

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 3.700.000 € que l'organisme AD GEST 87 Les Papillons Blancs envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction d'une maison d'accueil spécialisée de 32 places.

Il s'agit d'un prêt PHARE consenti pour une durée de 120 trimestres au taux d'intérêt fixe de 2,86 %.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTION DE SERVICES COMPTABLE ET FINANCIER ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

---

Depuis plusieurs années, des collaborations ont été mises en œuvre entre les services financiers de la Ville et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), dans le cadre d'une recherche commune d'un meilleur service rendu aux usagers.

La DGFIP propose aux collectivités locales une nouvelle offre de services concernant le conseil fiscal et financier et la modernisation des outils au service des gestionnaires.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une Convention de Services Comptables et Financier, à intervenir pour une durée de trois ans entre la Ville et la DGFIP, fixant les modalités de mise en œuvre de divers axes de travail visant notamment à optimiser le conseil fiscal et financier et à approfondir les échanges entre l'ordonnateur et le comptable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# **LIGNE À GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES - ADOPTION DU TRACÉ - LANCEMENT DES ÉTUDES URBAINES POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA GARE DES BÉNÉDICTINS**

---

## **LIGNE À GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES - TRACÉ PROPOSÉ PAR RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE**

---

A l'issue du débat public qui a eu lieu en 2006 sur le projet de Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, le Conseil d'Administration de Réseau Ferré de France a décidé, le 8 mars 2007, de poursuivre les études concernant ce projet. Ces études, accompagnées d'une large concertation conduite par RFF sont organisées en trois étapes préalables au lancement de l'enquête publique.

L'étape 1, qui s'est déroulée de septembre 2008 à juillet 2009, a permis au Comité des Financeurs de valider le programme fonctionnel du projet et de retenir une zone préférentielle de passage.

L'étape 2, qui a eu lieu de juillet 2009 à mi 2010, avait pour objectif de rechercher le meilleur tracé permettant de concilier les diverses contraintes tout en maîtrisant le coût du projet. Lors de sa réunion du 30 août 2010, le Comité des Financeurs a pris acte des études de tracé menées par Réseau Ferré de France et demandé à RFF de poursuivre la concertation et les études de l'étape 3 destinées à préparer l'enquête publique.

Sur ces bases, Réseau Ferré de France a établi un dossier présentant l'analyse ayant permis de définir le tracé retenu. Ce dossier doit inclure l'avis des collectivités concernées.

En ce qui concerne la partie située sur la commune de Limoges, le tracé initial a fait l'objet d'une recherche de solutions techniques pour le franchissement de l'A20, soit en aérien, soit en souterrain.

La solution de franchissement sur l'A20, privilégiée par RFF, présente un plus grand intérêt en ce qui concerne la protection du milieu naturel et s'avère, par ailleurs, techniquement et économiquement plus favorable. Ses impacts, en terme acoustique, seront, par ailleurs, atténués par la mise en place de protections et par la recherche d'une bonne insertion paysagère de l'ouvrage.

Le Conseil municipal donne son accord au tracé de la LGV Poitiers-Limoges proposé par Réseau Ferré de France sur le territoire de la commune de Limoges, tel qu'il figure dans le dossier de consultation transmis par l'Etat, et qui privilégie la solution de franchissement en aérien de l'autoroute A20.

### **ADOPTÉ**

#### **Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Daniel CLÉREMBEAUX  
M. Cyril COGNÉRAS  
Mme Aurélie LAURIÈRE



## **LIGNE À GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES - AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA GARE DES BÉNÉDICTINS - LANCEMENT D'ÉTUDES URBAINES**

---

Les études concernant le projet de Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, conduites par Réseau Ferré de France, se déroulent selon le calendrier prévu, permettant d'envisager l'arrivée de la LGV en Gare des Bénédictins à l'horizon 2016.

L'arrivée de ce mode de transport, qui mettra Limoges à 2 heures de Paris et à un peu plus de 3 heures de Strasbourg, Lille, Rennes, Londres, Bruxelles..., ouvrira la Ville sur la façade atlantique et la connectera aux réseaux européens de la grande vitesse.

Dans cette perspective, il convient de mener une réflexion sur l'aménagement du secteur de la Gare et des quartiers limitrophes afin de préparer le territoire à l'accueil de cette infrastructure, d'anticiper ses retombées et de réussir son intégration au sein de la Ville, l'objectif étant de proposer une offre foncière, immobilière et de services adaptée, de quantifier les besoins du territoire et de créer des espaces dédiés.

Afin de disposer de plusieurs approches et projets, le Conseil municipal :

- 1) donne son accord au lancement de deux études urbaines concomitantes et complémentaires, la première traitant l'évolution de l'urbanisation sur le secteur de la gare et les quartiers limitrophes, la seconde portant sur les liaisons avec les pôles économiques majeurs et les équipements structurants de la Ville,
- 2) autorise le Maire à lancer les procédures nécessaires en vue de la réalisation de ces études et à solliciter les subventions permettant leur financement.

### **ADOPTÉ**

#### **Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Daniel CLÉREMBAUX  
M. Cyril COGNÉRAS  
Mme Aurélie LAURIÈRE

**RESTRUCTURATION DU STADE D'HONNEUR AU PARC MUNICIPAL DES  
SPORTS DE BEAUBLANC - CONCOURS DE MAÎTRISE D'OEUVRE -  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

---

Par délibération en date du 9 février 2010, le Conseil municipal a approuvé le programme des travaux de restructuration du Stade d'Honneur du Parc Municipal des Sports de Beaublanc.

Conformément au Code des Marchés Publics, un concours a été organisé afin de désigner le maître d'œuvre de l'opération.

A l'issue de la procédure mise en œuvre, le pouvoir adjudicateur a retenu comme lauréat la société Atelier d'Architectures FERRET, avec laquelle une négociation a été engagée pour des mises au point techniques dans le respect du programme et du projet.

Le Conseil municipal :

■ décide de confier la maîtrise d'œuvre de la restructuration du Stade d'Honneur du Parc Municipal des Sports de Beaublanc au groupement dont le mandataire est la société Atelier d'Architectures FERRET,

■ autorise le Maire à signer, avec ladite société, mandataire du groupement, le marché à intervenir à cet effet pour un taux de rémunération de 13,5 %, soit un forfait provisoire global de 6.878.503,43 € H.T., réparti comme suit :

- tranche ferme : 4.890.871,38 € H.T.,
- tranche conditionnelle 1 : 1.190.828,02 € H.T.,
- tranche conditionnelle 2 : 796.804,03 € H.T..

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :**

Mme Nadine RIVET  
M. Jean-Jacques BÉLÉZY  
M. Daniel CLÉREMBEAUX  
M. Cyril COGNÉRAS  
Mme Aurélie LAURIÈRE

**Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Camille GEUTIER  
Mme Laure LABARDE  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT

## **UNIVERSITÉ DE LIMOGES - PARTICIPATION DE LA VILLE DE LIMOGES À LA FONDATION LIMOUSIN UNILIM**

---

L'Université de Limoges souhaite créer une Fondation partenariale, dénommée Fondation Limousin UNILIM, dont les objectifs seront de promouvoir l'excellence scientifique régionale, de soutenir l'émergence de nouvelles thématiques de recherche et d'accroître les coopérations avec le monde économique.

Cette Fondation aura, notamment, pour objet, de financer des bourses, des projets de recherche, des équipements, de soutenir l'innovation dans les filières régionales et la création de nouvelles formations et de promouvoir des actions de recherche transversales et interdisciplinaires.

Pour la constitution de cette Fondation qui, outre l'Université, regrouperait des collectivités territoriales, des établissements publics mais aussi des partenaires privés, l'Université a sollicité le partenariat de la Ville de Limoges en qualité de membre fondateur.

Le Conseil municipal :

- 1) donne son accord à la participation de la Ville de Limoges à la Fondation partenariale Limousin UNILIM, en qualité de membre fondateur,
- 2) approuve les statuts de cette fondation,
- 3) fixe, dans ce cadre, la contribution financière de la Ville à 70.000 € par an, pendant trois ans,
- 4) autorise le Maire à signer tout document nécessaire consécutif à l'adhésion de la Ville à la Fondation Limousin UNILIM.

### **ADOPTÉ**

**Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :**

M. Daniel CLÉREMBEAUX  
M. Cyril COGNÉRAS  
Mme Aurélie LAURIÈRE

A l'issue du vote auquel il a été procédé, est élu en tant que délégué de la Ville de Limoges au sein du Conseil d'Administration de la Fondation UNILIM :

- M. VAREILLE

**PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE - MODIFICATION DE  
L'OPÉRATION DE CONSTRUCTIONS NEUVES MANÈGE DE MONTROUGE -  
CONVENTION DE COFINANCEMENT AVEC L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
DE LIMOGES MÉTROPOLÉ**

---

Par délibération en date du 5 février 2009, le Conseil municipal a décidé la participation de la Ville au financement du programme de constructions neuves Manège de Montrouge, porté par l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole, à hauteur de 3.100 € par logement bénéficiant d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

L'OPHLM a modifié le programme de cette opération, dont le nombre de logements a été porté de 25 à 37, incluant 12 logements PLAI.

De plus, la Ville souhaite apporter une aide supplémentaire, à hauteur de 1.500 € par logement, à titre de soutien aux initiatives « Bâtiment Basse Consommation ».

Le Conseil municipal :

- 1) décide que la Ville participera au financement de l'opération Manège de Montrouge, ainsi modifiée, à hauteur de 92.700 €,
- 2) autorise le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **RÉVISION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA RÉVISION**

---

Par délibération en date du 9 février 2010, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune, justifiée par :

- le caractère d'intérêt général de l'opération de construction d'un pôle d'équipements de loisirs dont la réalisation est prévue sur le secteur du Val de l'Aurence Sud,

- le fait que les extensions ponctuelles de zones constructibles envisagées au lieudit Le Chambeau à Landouge et le long des boulevards extérieurs (Arcades, Vigenal, Bel-Air...) ne portent pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le dossier a fait l'objet d'une concertation auprès de la population en mars et avril 2010 (insertion d'un article de presse dans un journal local et dans la revue d'information de la Ville « Vivre à Limoges » invitant le public à donner son avis sur le dossier déposé à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes de Beaune-les-Mines et Landouge).

Une réunion avec les Personnes Publiques Associées (Etat, Région Limousin, Département de la Haute-Vienne, Communauté d'agglomération Limoges Métropole, SIEPAL, Chambres consulaires) a été organisée en mars 2010 et une enquête publique a eu lieu du 20 septembre au 22 octobre 2010.

A l'issue de cette enquête, le Commissaire enquêteur a donné un avis favorable sur la globalité du dossier.

Le Conseil municipal approuve le bilan de la concertation ainsi que le dossier de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉGIE À PERSONNALITÉ MORALE DE L'ABATTOIR - RELATIONS  
FINANCIÈRES AVEC LA VILLE DE LIMOGES - COMPTE DE RÉSULTAT  
PRÉVISIONNEL APPROCHÉ 2010 - PROPOSITIONS TARIFAIRES 2011 -  
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

---

En application de la convention cadre qui régit les relations entre la Ville et la régie municipale de l'Abattoir, le compte de résultat prévisionnel approché 2010, les hypothèses prévisionnelles pour 2011 ainsi que les besoins d'investissement constatés pour 2011 ont été transmis à la Ville :

- le compte de résultat prévisionnel approché 2010 présente un résultat excédentaire, malgré un léger recul de l'activité de l'abattoir qui devrait se situer aux environs de 24.000 tonnes au lieu des 25.000 tonnes initialement prévues,

- les hypothèses prévisionnelles pour 2011 ont été établies sur la base d'un tonnage équivalent à 24.500 tonnes. Elles prévoient des produits d'exploitation à hauteur de 6.845.500 € et des charges d'exploitation à hauteur de 6.226300 €, soit un résultat brut d'exploitation de 619.200 €.

La réalisation de ces objectifs nécessite une révision des tarifs des redevances et des prestations conformément aux propositions adoptées par le Conseil d'administration de la régie de l'Abattoir, réuni le 15 novembre dernier,

- les besoins d'investissement constatés pour 2011 concernent notamment la réalisation d'études pour la création d'un couloir de contention pour bovins et d'une fumière ainsi que la réalisation d'un local d'analyse des eaux usées.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal :

- approuve l'ensemble des tarifs 2011 proposés par le Conseil d'Administration de la régie,

- donne un accord de principe à l'examen, dans le cadre de la préparation du budget 2011, du programme d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la Ville,

- autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et la régie de l'Abattoir.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET GESTION DU PATRIMOINE**

---

### **ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 125 BIS, RUE JEAN DE VIENNE**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 29 m<sup>2</sup> environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance sise 125 bis, rue Jean de Vienne, correspondant à une emprise de trottoir, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 7,  
RUE PAUL VIGNERAS**

---

Le Conseil municipal :

- autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 22 m<sup>2</sup>, sise 7 rue Paul Vigneras, correspondant à un emplacement réservé pour l'élargissement de la voie,
- retire la délibération en date du 13 octobre 2010 relative à l'acquisition de cette parcelle.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## **ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES, RUE DE FEYTIAT**

---

La Ville a acquis, auprès de l'Etat, une emprise immobilière sise rue de Feytiat en vue d'y implanter le 4<sup>ème</sup> Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de la commune.

Afin, notamment, de permettre l'aménagement d'un accès à cette parcelle, le Conseil municipal, dans le cadre d'un échange moyennant une soulte de 19.100 € versée par la Ville, autorise :

- l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 993 m<sup>2</sup>, à détacher d'une parcelle de plus grande importance sise 84, rue de Feytiat,
- la cession d'une emprise d'environ 671 m<sup>2</sup>, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise rue de Feytiat,

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ECHANGE FONCIER SIS À LIMOGES, AU LIEUDIT "LES TERMES"**

---

Au cours des années 1995 à 1996, la Ville a procédé à l'acquisition de diverses emprises sises au lieudit « Les Termes » à Beaune-les-Mines, en vue d'y implanter le centre de recyclage.

Afin de se conformer aux limites cadastrales de ces emprises, le Conseil municipal autorise, dans le cadre d'un échange sans soulte :

- l'acquisition de trois parcelles de terrain d'une superficie respective de 740 m<sup>2</sup>, 318 m<sup>2</sup> et 125 m<sup>2</sup> sises au lieudit « Les Termes » à Beaune-les-Mines,
- la cession d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 24 m<sup>2</sup>, sise au même lieudit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - CONSTITUTION D'UN DROIT DE PASSAGE ET  
D'AQUEDUC SUR UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES, RUE DU  
MAS BATIN**

---

Le Conseil municipal autorise la constitution d'un droit de passage et d'aqueduc sur partie d'une parcelle appartenant à la Ville sise rue du Mas Batin, pour une surface asservie de 60 m<sup>2</sup> correspondant à l'implantation de l'exutoire du bassin de rétention susvisé, moyennant le prix global et forfaitaire de 20 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES, LIEUDIT  
"MAGRÉ NORD" - AUTORISATION D'IMPLANTATION EN LIMITE DE  
PROPRIÉTÉ**

---

Le Conseil municipal :

- habilite le Maire à autoriser à construire en limite de propriété de la parcelle municipale cadastrée section TE n°6 sise au lieudit « Magré Nord », sous réserve de réciprocité sur une parcelle sise 11, rue Santos Dumont,
- autorise la signature de l'acte authentique à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ZAC DE MONTEVERT - CESSION DES LOTS NUMÉROS 34A ET 34B - 35 A ET  
35B À L'OPHLM**

---

Le Conseil municipal :

- accepte la candidature de l'OPHLM, proposée par la SELI, pour l'acquisition des lots n°34a et 34b – 35a et 35b situés dans la ZAC de Montever, d'une superficie approximative totale de 11.820 m<sup>2</sup>, en vue de la réalisation de 50 logements sociaux,
- décide que cette opération interviendra moyennant le prix de 290.000 € H.T.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONCESSION POUR AFFICHAGE SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE -  
CONVENTION EN DATE DU 31 OCTOBRE 2002 CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ  
AVENIR - AVENANT N° 4**

---

Aux termes d'une convention en date du 31 octobre 2002, la Ville a concédé à la société AVENIR des emplacements situés sur le domaine privé communal, en vue de l'exploitation de dispositifs publicitaires.

Le Conseil municipal :

- fixe à 41.500 € H.T. le montant du loyer annuel dû par la société AVENIR pour l'exploitation de ces emplacements,
- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir à cet effet à la convention susvisée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE SUR UNE PARCELLE MUNICIPALE SISE À  
LIMOGES, PLACE DE BEAUBREUIL - CONVENTION AVEC ELECTRICITÉ  
RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE**

---

Electricité Réseau Distribution France a sollicité la possibilité d'implanter une ligne électrique souterraine sur une parcelle appartenant à la Ville sise place de Beaubreuil, en vue de la réalisation d'un branchement électrique pour la Poste.

Le Conseil municipal :

- autorise la réalisation de cette opération, à titre gratuit,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir avec Electricité Réseau Distribution France.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-  
VIENNE - RENOUVELLEMENT**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne, fixant ses modalités d'intervention dans divers bâtiments municipaux, pour l'organisation d'actions de formation, d'exercices ou de manœuvres, la précédente convention intervenue à cet effet arrivant prochainement à échéance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**DOMAINE COMMUNAL - COPROPRIÉTÉS DU MARÉCHAL JOFFRE ET DU PRÉSIDENT VINCENT AURIOL - RÉSIDENCE DES GÉMEAUX - PAVILLONS DE BEAUNE-LES-MINES - CHALETS DE LANDOUGE - COPROPRIÉTÉ DULLIN - BEY - COPROPRIÉTÉ MARCEL MADOUMIER - BARÈME DES PRIX DE VENTE AU 1ER JANVIER 2011**

---

Le Conseil municipal fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le barème des prix de vente des appartements et garages dépendant des copropriétés du Maréchal Joffre et du Président Vincent Auriol, de la Résidence des Gémeaux, des pavillons de Beaune-les-Mines, des chalets de Landouge et des copropriétés Dullin-Bey et Marcel Madoumier.

Les tarifs sont consultables au Secrétariat du Conseil municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FIXATION ANNUELLE DES LOYERS AU 1ER JANVIER 2011 DES IMMEUBLES  
SIS À LIMOGES, AVENUE DU PRÉSIDENT VINCENT AURIOL, RUE DU  
MARÉCHAL JOFFRE, 6 ET 8, AVENUE DU PRÉSIDENT RENÉ COTY  
(GÉMEAUX) ET DES PAVILLONS DE BEAUNE-LES-MINES**

---

Le Conseil municipal fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le montant des loyers :

- des immeubles municipaux sis avenue du Président Vincent Auriol et rue du Maréchal Joffre,
- des appartements et des garages de la résidence des Gémeaux, 6 et 8 avenue du Président René Coty,
- des pavillons de Beaune-les-Mines.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CITÉ MUNICIPALE DU VIGENAL - COPROPRIÉTÉ DULLIN - BEY - CHALETS  
MUNICIPAUX - LOYERS**

---

Le Conseil municipal décide que les majorations susceptibles d'être appliquées pour l'année 2011 en ce qui concerne les loyers de la cité municipale du Vigenal, des logements dépendant de la copropriété DULLIN-BEY et des chalets de Landouge, seront les mêmes que celles pratiquées par l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole pour des logements de catégorie identique.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - LOCATION DE TERRAINS MUNICIPAUX - RÉVISION  
DES TARIFS**

---

Le Conseil municipal fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le prix annuel de location de l'hectare de terrain à 94,68 € et le prix de location des parcelles de jardin à 0,32 € le m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ADHÉSION DE LA VILLE DE LIMOGES À LA FONDATION DU PATRIMOINE**

---

En matière de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine bâti, la Fondation du Patrimoine a soutenu la Ville dans le cadre de la Campagne d'Aide à la Réhabilitation et à la Protection du Patrimoine, en apportant un financement complémentaire pour la réalisation de travaux sur des immeubles remarquables.

Cette fondation, reconnue d'utilité publique a également apporté son concours financier, à hauteur de 200.000 €, dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'îlot Providence.

Au vu des rapports liant la Ville à la Fondation du Patrimoine, le Conseil municipal, par délibération en date du 10 décembre 2009, a autorisé l'adhésion de la Ville à cette fondation pour l'année 2010.

Le Conseil municipal décide de renouveler cette adhésion, à compter de l'année 2011, moyennant un coût annuel de 1.000 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - CONVENTIONS - AVENANTS**

---

### **MUSÉE DES BEAUX-ARTS - RESTAURATION DE MOBILIER - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES**

---

Plusieurs conventions ont été conclues, par le passé, entre la Ville et l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, Centre de Formation Professionnelle des Adultes de Limoges Bâtiments, en vue de la restauration de pièces de mobilier conservées au Musée des Beaux-Arts de Limoges.

Ces interventions ont permis à l'AFPA de proposer à ses stagiaires des stages de perfectionnement et à la Ville de bénéficier de restaurations de qualité.

En vue de renouveler cette collaboration, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Centre FPA de Limoges-Bâtiments, pour la réalisation d'une intervention de restauration supplémentaire sur une console Louis Philippe et une commode Louis XV signée Marchant.

Seule l'acquisition de la matière d'œuvre sera facturée à la Ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **RESTRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - AVENANTS N°1 AUX MARCHÉS CONCLUS AVEC M. WIEVIORKA ET M. PLAS**

---

La conduite du projet de restructuration et de développement du Musée de la Résistance a nécessité la constitution d'une équipe scientifique ayant pour principales missions la recherche documentaire et l'élaboration des documents nécessaires au parcours muséographique.

A cet effet, suite à la décision de la commission d'appels d'offres, réunie le 9 mai 2006, deux marchés négociés ont été conclus respectivement avec M. Olivier WIEVIORKA et M. Pascal PLAS, historiens spécialistes de la deuxième guerre mondiale, pour un montant de 98.700 € H.T. chacun et une durée allant jusqu'au 31 décembre 2010.

Le calendrier de réalisation de la nouvelle structure ayant évolué, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des avenants n°1 aux marchés susvisés, prolongeant jusqu'au 31 décembre 2011 les missions dévolues à M.M. WIEVIORKA et PLAS, sans modification du montant initial de ces marchés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **EXPOSITION TEMPORAIRE DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE 2012 - MODALITÉS D'ORGANISATION**

---

La Ville a engagé des démarches en vue de l'organisation de la première exposition temporaire qui sera présentée, au cours de l'année 2012, au nouveau Musée de la Résistance.

Cette exposition, conçue par l'artiste Arno GISINGER autour d'un travail sur la thématique de la mémoire et en particulier sur le thème « occupants occupés », proposera un regard actuel sur les traces de ce passé, en associant des photographies de lieux de mémoire à Limoges et autour de Limoges à des témoignages sous forme de montage sonore. Elle s'inscrira, par ailleurs, dans le cadre d'une commande publique, permettant ainsi une coopération avec l'Etat.

Le Conseil municipal :

- 1) approuve les modalités d'organisation de cette exposition,
- 2) autorise le Maire à signer la convention pluriannuelle de partenariat à intervenir dans ce cadre avec l'Etat, définissant les modalités de son intervention financière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## **MANIFESTATION "LIRE À LIMOGES" 2011 - MODALITÉS D'ORGANISATION - MARCHÉ - TARIFS DE LOCATION DES STANDS**

---

### **MANIFESTATION "LIRE À LIMOGES" - DÉFINITION DES MODALITÉS D'ORGANISATION**

---

La prochaine Fête du Livre aura lieu les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril 2011. La gestion comptable et logistique de cette manifestation est assurée par la Ville.

Les différents postes de dépenses sont les suivants :

- frais de communication et publicité,
- location, montage et démontage du chapiteau,
- aménagement ou fonctionnement du chapiteau,

Des études techniques complémentaires, portant notamment sur les questions de sécurité et d'aménagement intérieur ainsi que diverses prestations (agencement des structures internes, sonorisation, nettoyage, gardiennage...) feront l'objet de marchés selon la procédure adaptée,

- honoraires d'une agence de relations publiques

Une agence de relations publiques interviendra en qualité de conseil et de soutien à l'organisation générale,

- logistique accueil

La Ville prendra en charge le déplacement, l'hébergement, la restauration et les frais divers de séjour des invités,

- animations jeunesse

La Ville prendra en charge :

- les prestations fournies par les associations ou organismes partenaires,
- les animations, expositions, spectacles et rencontres,
- la rémunération des auteurs effectuant des rencontres, qui sera fixée sur la base des tarifs de la Charte des Auteurs Illustrateurs pour la jeunesse comme suit :
  - 236 € brut la demi-journée,
  - 390 € brut la journée,
  - 626 € brut la journée et demie,

- honoraires des animateurs

La Ville prendra en charge la rémunération des personnes assurant les animations des tables rondes, conversations francophones, conférences, entretiens, rencontres, ateliers, débats, ainsi que la promotion des différents sites de « Lire à Limoges »,

- les prix « Ville de Limoges » et « Bande Dessinée »

Ces prix seront attribués par des jurys littéraires, composés de personnalités. Le montant de chaque prix est fixé à 915 €,

- les autres prix.

Il s'agit :

- du prix « Coup de Cœur Jeunesse », organisé en direction des classes de CM2,
- du prix « Jean-Claude IZZO », organisé en direction des jeunes de 15 à 22 ans,
- du prix « Cœur de la France ».

Des cadeaux (émaux ou porcelaine) seront offerts aux lauréats.

Le Conseil municipal donne son accord aux modalités d'organisation de l'édition 2011 de « Lire à Limoges », fixe les rémunérations brutes des auteurs jeunesse et autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LOCATION D'UN CHAPITEAU POUR LA MANIFESTATION "LIRE À LIMOGES  
2011" - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

L'organisation de « Lire à Limoges » nécessite l'implantation d'un chapiteau au Champ de Juillet.

A l'issue de la procédure mise en œuvre pour la location de cette structure, la commission d'appel d'offres, réunie les 2 et 16 novembre 2010, a attribué le marché à intervenir à cet effet à la société SEMAF Location, pour un montant de 115.869,10 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MANIFESTATION "LIRE À LIMOGES" 1ER, 2 ET 3 AVRIL 2011 - TARIFS DE LOCATION DES STANDS**

---

La Fête du Livre est financée en majeure partie par la Ville, les autres recettes provenant de la location des stands et de subventions.

Pour l'édition 2011, le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs de location des stands :

- 50,00 € H.T. le mètre linéaire pour les exposants professionnels,
- 41,00 € H.T. le stand pour les associations (forfait).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - PROGRAMME DE  
NUMÉRISATION DE LA PRESSE LOCALE - CONVENTION -  
AVENANT - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

**BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - PROGRAMME DE  
NUMÉRISATION DE LA PRESSE QUOTIDIENNE LOCALE**

---

La Bibliothèque francophone multimédia, qui s'est engagée, depuis 2009, dans un programme de numérisation afin de diffuser plus largement la connaissance de son patrimoine écrit, envisage de procéder à la numérisation de la presse quotidienne locale sur la période allant de 1810 à 1938, concernant 5 quotidiens régionaux : Les Annales de la Haute-Vienne, la Province, le Courrier du Centre, le 20 décembre, le Populaire du Centre.

Le calendrier de réalisation de cette opération serait le suivant :

- décembre 2010 : numérisation du Populaire du Centre de 1905 à 1924,
- année 2011 : numérisation des 5 titres de la presse locale précités parus jusqu'en 1938.

Ce panorama de la presse quotidienne locale sera alors accessible au plus grand nombre via le site internet de la Bibliothèque francophone multimédia, les recherches étant facilitées par des outils donnant un accès immédiat aux contenus par la saisie de mots clés.

Le Conseil municipal :

- 1) approuve la réalisation de ce programme de numérisation,
- 2) autorise le Maire à solliciter, dans ce cadre, des subventions, pour un montant de :
  - 10.000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour cofinancer la numérisation du Populaire du Centre réalisée en 2010, dont le coût est évalué à 22.853 € TTC,
  - 26.738 € auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, soit 50 % du coût prévisionnel total des opérations qui seront réalisées en 2011.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE THÉÂTRE DU TARMAC ET LA VILLE DE LIMOGES**

---

La Bibliothèque francophone multimédia, pôle associé de la Bibliothèque nationale de France dans le domaine de la poésie et du théâtre francophones, a établi, depuis plusieurs années, des liens de travail avec le théâtre du TARMAC (anciennement Théâtre International de Langue Française TILF) situé à Paris.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec le théâtre du TARMAC, une convention, pour une durée de cinq ans, aux termes de laquelle :

- le théâtre du TARMAC s'engage à céder gracieusement à la Bibliothèque francophone multimédia son fonds documentaire, composé de tapuscrits de théâtre, photos, affiches de spectacles et dossiers de documentation, ce don se poursuivant au fur et à mesure de son accroissement sur la durée de cette convention,
- la Ville s'engage, notamment, à classer et à répertorier ces documents au sein du pôle francophone de la Bibliothèque francophone multimédia et à numériser en priorité les tapuscrits aux fins de conservation et de consultation, cette consultation s'effectuant soit sur place ou dans le cadre du prêt inter bibliothèques, soit via le site internet de la bibliothèque.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - AVENANT N°1 À LA  
CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA GESTION DU DÉPÔT  
LÉGAL ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE ET LA VILLE DE  
LIMOGES**

---

Depuis 1999, la Ville de Limoges est pôle associé à la Bibliothèque nationale de France, au titre du dépôt légal imprimeur.

A ce titre, la Bibliothèque francophone multimédia conserve et communique l'ensemble des documents imprimés par des personnes morales ou physiques exerçant leur activité dans la région Limousin.

La convention intervenue en 2009 afin de renouveler ce partenariat est reconductible deux fois par période d'un an.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer, pour l'année 2010, avec la Bibliothèque nationale de France, le premier avenant de reconduction de la convention susvisée, qui prévoit l'attribution, par la Bibliothèque nationale de France, d'une subvention de 42.000 € au titre de 2010,
- autorise l'encaissement de cette subvention au budget 2010 de la Ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - VÉRIFICATION, ENTRETIEN  
ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE  
CLIMATISATION - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la vérification, l'entretien et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation de la Bibliothèque francophone multimédia.

La commission d'appel d'offres, réunie le 7 octobre 2010, a attribué le marché à intervenir à cet effet à la société DALKIA, pour une durée de 18 mois à compter de sa date de notification et un montant, pour cette période, de 31.252 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché, renouvelable deux fois par période d'un an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## TARIFS RELATIFS À L'INTÉGRATION DE L'ORCHESTRE DE LIMOGES ET DU LIMOUSIN AU SEIN DE L'OPÉRA THÉÂTRE

Par délibération en date du 13 octobre 2010, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une nouvelle convention entre la Ville et la Région Limousin afin que l'ensemble des activités de l'Orchestre de Limoges et du Limousin, anciennement Orchestre Symphonique Régional de Limoges et du Limousin, soit géré par l'Opéra Théâtre de Limoges à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il convient donc d'organiser le fonctionnement administratif de l'orchestre au sein de la collectivité en l'intégrant dans les différents dispositifs de l'Opéra Théâtre.

L'activité de l'Orchestre de Limoges et du Limousin comprenant, notamment, la vente de concerts, le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs de cession des droits de représentation de ces spectacles et autorise le Maire à signer les contrats à intervenir, dans ce cadre, avec les différentes structures concernées :

Nombre de concert par saison et par preneur	Prix minimum de la cession
1 concert	6 500 € HT
2 concerts	5 700 € HT
3 concerts	5 000 € HT

Une remise pourra être octroyée dans le cadre d'un partenariat pluriannuel avec les structures qui le souhaiteront. Pour les ventes de concerts en dehors de la Région Limousin, la tarification pourra être négociée au cas par cas avec les preneurs.

Par ailleurs, le Conseil municipal :

- fixe, ainsi qu'il suit, les tarifs des concerts symphoniques donnés au sein de l'Opéra Théâtre :

TARIFS	SERIES DE FAUTEUILS			
	1	2	3	4
<b>Plein Tarif</b>	25 €	23 €	17 €	9 €
<b>Tarif Réduit</b>	17 €	16 €	12 €	-

Ces tarifs s'inscrivent dans la grille de tarif B de l'établissement.

- afin de proposer au public une offre intégrant les concerts symphoniques aux différentes propositions artistiques de l'Opéra Théâtre, approuve la création, pour la saison 2010-2011, d'une nouvelle formule d'abonnement regroupant trois spectacles par thématique, soit un concert, un opéra et un autre type de spectacle, pour 40 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - CONVENTIONS - CONTRATS**

---

### **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2010-2011 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DIVERSES STRUCTURES**

---

Diverses structures ont sollicité de la Ville la mise à disposition de salles de spectacles et matériels pour l'organisation de manifestations dans les Centres Culturels Municipaux Jean Moulin et Jean Gagnant.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir entre la Ville et les organismes concernés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2010-2011 - COLLABORATIONS  
DANS LE CADRE DES STAGES ET ATELIERS**

---

Afin d'étendre l'offre de stages et ateliers proposés par les Centres Culturels Municipaux au cours de la saison 2010-2011, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des conventions avec :

- l'association Caïman, pour l'organisation de stages de danse contemporaine,
- Lionel Schewzuck, pour l'organisation de stages de sculpture,
- la SARL CAXIXI, pour l'organisation de stages de guitare.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - COPRODUCTIONS DIVERSES

---

Dans le cadre des actions menées pour le jeune et très jeune public et afin de favoriser la création de spectacles, la Ville envisage de conclure des contrats de coproduction avec :

- la compagnie du Dagor, en vue de la création du spectacle « Lapin ». La Ville participera à cette coproduction à hauteur de 4.000 € TTC. Ce spectacle fera l'objet de deux représentations dans le cadre du festival « Kaolin et Barbotine 2011 ». Un contrat de cession des droits de spectacle sera conclu à cet effet,
- la compagnie En Avant Marche, en vue de la création du spectacle « C'est tout ce qu'elle sait faire ». La Ville participera à cette co-production à hauteur de 4.000 € TTC et mettra à disposition un lieu équipé, ainsi que son personnel technique pour des moments de résidence, de montage et de répétitions. Ce spectacle fera l'objet de deux représentations dans le cadre du festival « Kaolin et Barbotine 2011 ». Un contrat de cession des droits de spectacle sera conclu à cet effet.
- l'artiste Fawzy Al-Aiedy, en vue de la création du spectacle musical « Entre deux pluies ». La Ville participera à cette co-production à hauteur de 4 000 € TTC. Ce spectacle fera l'objet de plusieurs résidences de création sur la période 2011-2012 au Théâtre de la Marmaille. Il sera présenté à partir de mars 2012.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats à intervenir avec les compagnies et artiste précités.

Ces trois aides à la création entreront dans le cadre du dispositif européen « Small Size », qui co-financera cette action.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - CONVENTION AVEC LE  
LABORATOIRE GEORGES FRIEDMANN À BOURG-LA-REINE POUR  
L'HISTOIRE DES MUSIQUES ACTUELLES À LIMOGES ET EN LIMOUSIN**

---

Depuis plusieurs années, la Ville a entrepris un travail de recherche sur l'histoire des musiques actuelles à Limoges avec M. Marc Touché, chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Des premières actions ont ainsi pu être présentées au Centre Culturel Municipal John Lennon en mai 2009, avec une exposition et une soirée qui a permis la recomposition de plusieurs groupes musicaux des années 60.

Afin de poursuivre cette démarche, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec le Laboratoire Georges Friedmann, qui relève du CNRS, précisant les missions et les modalités d'intervention de M. Marc Touché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2010-2011

---

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire propose à ses élèves différentes animations culturelles afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts.

En complément des actions adoptées par le Conseil municipal les 8 juillet et 13 octobre dernier, la programmation suivante est envisagée pour l'année scolaire 2010-2011 :

### 1) Partenariat avec le centre hospitalier Esquirol

Le C.H. Esquirol a souhaité la mise en place d'un partenariat avec le Conservatoire de Limoges afin de sensibiliser ses patients à l'environnement culturel, leur apportant ainsi un soutien thérapeutique. Ce projet concerne également les patients des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de la Ville. Le partenariat portera sur les actions suivantes :

- février 2011 : intervention des élèves de la classe de Théâtre au C.H. Esquirol,
- mai et novembre 2011 : accueil des patients au Conservatoire pour assister à l'une des répétitions des orchestres,
- action du Ministère de la Santé « Chantons à tout âge » : en fonction de la date de cette opération nationale, une intervention de la classe de chant du Conservatoire pourra être organisée.

La Ville prendra à sa charge la mise en place technique et matérielle des interventions.

### 2) Département Danse

Deux actions sont envisagées :

- une intervention de l'artiste Pedro Pauwels, dans le courant du premier semestre 2011, pour un coût de 180,00 € T.T.C.,
- une intervention de la compagnie Alexandra n'possee le 30 mars 2011, dans le cadre du festival Hip Hop accueilli au centre culturel municipal Jean Gagnant, pour un coût de 200,00 € T.T.C.

### 3) Autres activités du Conservatoire

Les élèves participeront aux actions suivantes :

- présentation auprès du public scolaire des disciplines instrumentales enseignées au Conservatoire. Huit séances sont prévues de novembre 2010 à juin 2011 au centre culturel municipal Jean Gagnant.
- concerts de Noël, le 3 décembre 2010 à l'Opéra Théâtre, les 16 et 17 décembre 2010 à l'auditorium du Conservatoire.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et contrats à intervenir en vue de la mise en œuvre de cette programmation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONSERVATOIRE DE LIMOGES - ACCEPTATION DE DONS**

---

### **CONSERVATOIRE DE LIMOGES - DON DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES ARTS ET DE LA CULTURE EN LIMOUSIN**

---

L'ex-association « Musique et Danse en Limousin », devenue « Observatoire régional des arts et de la Culture en Limousin », a décidé de céder une partie de son fonds de partitions de chant choral au Conservatoire de Limoges.

Le Conservatoire s'est également vu confier deux fonds de partitions provenant de dons consentis par l'association « Les Enfants de Limoges » et la chorale « Canta » de Limoges à l'association « Musique et Danse en Limousin ».

Le Conseil municipal :

- 1) accepte ce don, consenti au Conservatoire de Limoges à la condition que ces fonds soient mis gratuitement à la disposition des chorales et ensembles vocaux de la Haute-Vienne, soit en consultation, soit en prêt,
- 2) autorise le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec l'Observatoire régional des arts et de la Culture en Limousin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONSERVATOIRE DE LIMOGES - DON DE L'ASSOCIATION "MUSIQUE AU  
CONSERVATOIRE"**

---

L'association « Musique au Conservatoire », dont l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution, a souhaité affecter ses fonds disponibles, soit 12 735,84 €, à l'achat d'ouvrages musicaux et en faire bénéficier le Conservatoire de Limoges, à la condition que ces ouvrages soient mis à la disposition du public de la bibliothèque de l'établissement.

Le Conseil municipal accepte ce don, constitué de livres, disques et partitions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**SÉJOUR DE SKI AU LIORAN - SPORTEZ-VOUS BIEN À LA NEIGE - PÉRIODE  
DU 20 AU 26 FÉVRIER 2011**

---

Dans le cadre des opérations « Sportez-Vous Bien », la Ville souhaite organiser, comme les années précédentes, avec la Caisse des Ecoles, un séjour de ski pour les enfants au Centre de Vacances municipal du Lioran.

Ce séjour, qui se déroulera du 20 au 26 février 2011, comprendra un stage de ski pour 72 jeunes âgés de 8 à 14 ans et un stage de snow-board pour 24 jeunes âgés de 12 à 14 ans. Il s'achèvera par un passage de tests et une remise d'attestation pour chaque discipline choisie.

La participation par enfant sera de 36,63 € la journée pour les enfants domiciliés à Limoges et de 46,62 € pour les enfants domiciliés hors de Limoges, frais de transport compris.

Le Conseil municipal donne son accord à l'organisation de ce séjour sportif, dont le coût pour la Ville est évalué à 21.000 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 7ÈME ÉDITION DE L'OPÉRATION LES PRINTEMPS SPORTIFS - TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION ET RÉGIE DE RECETTES TEMPORAIRE

La Ville souhaite organiser, du 7 mars au 24 mai 2011, hors vacances scolaires, la 7<sup>ème</sup> édition de l'opération « Les Printemps Sportifs ».

Dans le cadre de cette édition, chaque participant pourra choisir, lors de son inscription, une formule de l'un des modules suivants :

- module « forme » comprenant des formules de 3 activités (aquagym, gym douce, technique du bien-être, marche avec bâtons, marche active et yoga),
- module « forme » comprenant des formules de 2 activités (aquagym, marche avec bâtons, marche active et stretching),
- module « adresse » comprenant des formules de 2 activités (tir à l'arc, golf et badminton),
- module « découverte » comprenant des formules de 2 activités (bowling, balade rand'ô, marche avec bâtons et aquagym),
- module « randonnée » comprenant une activité (randonnée pédestre, descente canoë-kayak ou balade vélo tout chemin).

Une conférence « sport santé et nutrition » sera organisée le 7 mars 2011, ainsi que trois temps conviviaux :

- un après-midi pétanque le 21 mars 2011,
- un après-midi bowling le 11 avril 2011,
- une grande randonnée le 24 mai 2011.

Les tarifs seront les suivants :

	<b>Module Forme (3 activités)</b>	<b>Module Découverte ou Forme (2 activités) ou Adresse</b>	<b>Module Randonnée Pédestre ou Canoë- kayak ou Vélo tout chemin</b>
<b>Personnes domiciliées à Limoges</b>	30 €	20 €	10 €
<b>Personnes domiciliées hors Limoges</b>	40 €	30 €	15 €

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition de l'opération « Les Printemps Sportifs » et approuve les tarifs qui seront appliqués aux participants,
- autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir, dans ce cadre, avec diverses associations.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONTRATS D'OBJECTIFS**

---

### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONTRAT D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA SASP USAL RUGBY**

---

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2009-2010 arrêtés et certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal a décidé, par délibération du 8 juillet 2010, le versement d'un acompte de 168 000 € à la Société Anonyme Sportive Professionnelle USAL Rugby au titre de la saison 2010-2011 afin de permettre au club de continuer ses activités.

Ces documents ayant été transmis, le Conseil municipal :

- décide la conclusion d'un contrat d'objectifs avec la SASP USAL Rugby pour la saison 2010-2011,
- fixe le montant de la subvention attribuée à ce club à 420.000 €, y compris l'acompte déjà versé,
- autorise le Maire à signer le contrat susvisé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC LE LIMOGES FOOTBALL CLUB**

---

Afin de permettre au Limoges Football Club de poursuivre ses activités, le Conseil municipal a décidé, par délibération en date du 8 juillet 2010, de verser à ce club un acompte de 40.000 € au titre de la saison 2010-2011.

La Ville souhaitant poursuivre son soutien au LFC, seul club limougeaud comprenant des équipes de jeunes évoluant au niveau national, le Conseil municipal :

- décide la conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Limoges Football Club pour la saison 2010-2011,
- fixe le montant de la subvention attribuée à ce club à 100.000 €, y compris l'acompte déjà versé,
- autorise le Maire à signer le contrat susvisé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONTRAT D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE LIMOGES AVENIR BASKET CLUB**

---

Afin de permettre au Limoges Avenir Basket Club de poursuivre ses activités et dans l'attente de la production des comptes de la saison 2009-2010 arrêtés et certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal a décidé, par délibération du 8 juillet 2010, de verser à ce club un acompte de 40.000 € autitre de la saison 2010-2011.

Ces documents ayant été transmis, le Conseil municipal :

- décide la conclusion d'un contrat d'objectifs avec le LABC pour la saison 2010-2011,
- fixe le montant de la subvention attribuée à ce club à 100.000 € y compris l'acompte déjà versé,
- autorise le Maire à signer le contrat susvisé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONTRAT D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE LIMOGES HAND 87**

---

Afin de permettre au Limoges Hand 87 de poursuivre ses activités et dans l'attente de la production des comptes de la saison 2009-2010 arrêtés et certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal a décidé, par délibération du 8 juillet 2010, de verser à ce club un acompte de 36.000 € au titre de la saison 2010-2011.

Ces documents ayant été transmis, le Conseil municipal :

- décide la conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Limoges Hand 87 pour la saison 2010-2011,
- fixe le montant de la subvention attribuée à ce club à 90.000 €, y compris l'acompte déjà versé,
- autorise le Maire à signer le contrat susvisé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CENTRE DE DROIT ET D'ECONOMIE  
DU SPORT DE LIMOGES - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET  
L'ASSOCIATION CDES - PROGESPOT**

---

Le Centre de Droit et d'Economie du Sport est un laboratoire de l'Université de Limoges qui réalise des études, des publications et propose des formations concernant les dimensions économiques et juridiques du sport.

Grâce à la création de l'association CDES-PROGESPORT, qui emploie des juristes et des économistes, ce centre a pu développer ses activités et acquérir une notoriété internationale.

Depuis plusieurs années, la Ville met des locaux à disposition de l'association CDES-PROGESPORT et lui attribue une subvention annuelle dans le cadre d'une convention de partenariat.

Le Conseil municipal :

- décide de reconduire pour la saison 2010-2011, le partenariat entre la Ville et l'association CDES-PROGESPORT et attribue à cette association une subvention de 22.000 €,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec cette association.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

---

### **POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CYCLO RACING CLUB DU LIMOUSIN**

---

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville attribue des subventions au Cyclo Racing Club du Limousin (CRCL).

Afin que la Ville poursuive son soutien au CRCL, le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et cette association pour la saison 2010-2011 et, dans ce cadre, lui attribue une aide financière de 20.000 € qui sera versée sur présentation de justificatifs financiers et selon un échéancier préétabli,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC L'ASSOCIATION HANDISPORT LIMOGES**

---

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville attribue des subventions à l'association Handisport Limoges.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et cette association pour la saison 2010-2011 et, dans ce cadre, lui attribue une aide financière de 10.500 € qui sera versée sur présentation de justificatifs financiers et selon un échéancier préétabli,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PISCINE DE SAINT LAZARE - CONSTRUCTION D'UNE PATAUGEOIRE - APPEL D'OFFRES OUVERT EN 2 LOTS - ATTRIBUTION DES MARCHÉS**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en deux lots en vue de la construction d'une pataugeoire à la piscine municipale de Saint Lazare.

La commission d'appel d'offres, réunie le 8 novembre 2010, a attribué :

- à la société EIFFAGE Construction Services 87, le lot n°1 : Gros œuvre, terrassement, pour un montant de 85.626,56 € H.T.,
- à la société EIFFAGE Construction Services 23, le lot n°2 : Carrelage, pour un montant de 89.863,00 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées, pour un délai global d'exécution des travaux de 5 mois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SAINT-LAZARE - GOLF MUNICIPAL - COMPLEXE  
RESTAURATION-HÔTELLERIE - TARIFS 2011**

---

**TARIFS DES REDEVANCES DU GOLF MUNICIPAL DE SAINT-LAZARE - ANNÉE  
2011**

---

Le Conseil municipal fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs des redevances du Golf municipal de Saint-Lazare.

Les tarifs sont consultables au Secrétariat du Conseil municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**COMPLEXE RESTAURATION HÔTELLERIE "LE GREEN SAINT LAZARE" -  
CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - TARIFS 2011**

---

Le Conseil municipal approuve la tarification proposée pour l'année 2011 par la société CRIS DEVELOPPEMENT, gestionnaire, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, du complexe restauration-hôtellerie du centre sportif de Saint-Lazare, dénommé « Le Green Saint-Lazare ».

Les tarifs sont consultables au Secrétariat du Conseil municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DIRECTION ENFANCE JEUNESSE - CONTRACTUALISATION AVEC  
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE -  
PROTOCOLE D'ACCORD - RÈGLEMENT - TRANSPORTS  
SCOLAIRES**

---

**DISPOSITIF CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - CONTRACTUALISATION AVEC  
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE**

---

Le contrat « enfance-jeunesse », conclu entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales, est un contrat d'objectifs et de co-financement qui vise à favoriser le développement et l'amélioration de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans et à rechercher leur épanouissement et leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

Ce contrat comporte deux volets :

- le volet « enfance », qui concerne l'aide au financement des multi-accueils, relais d'assistants maternels, lieu d'accueil enfants-parents et ludothèques,
- le volet « jeunesse », qui participe au développement des accueils périscolaires et de loisirs, séjours de vacances et camps pour les adolescents.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, le deuxième contrat enfance-jeunesse, à intervenir pour la période 2010-2013.

Durant cette période, la Caisse d'Allocations Familiales, qui poursuit sa politique de maîtrise des dépenses engagée depuis 2008, diminuerait progressivement son co-financement de 67 % à 55 %.

Les droits pour l'année 2009, payés en 2010, s'établiraient à environ 1.053.000 € pour le volet enfance et 440.000 € pour le volet jeunesse.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES  
ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE LIMOGES SOUS CONTRAT  
D'ASSOCIATION**

---

Par délibérations en date du 21 décembre 1979 et du 22 mars 1985, le Conseil Municipal a décidé la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des classes élémentaires des écoles privées sous contrat d'association, sous la forme d'une contribution forfaitaire qui prend en compte les charges obligatoires au sens de la loi du 31 décembre 1959 et du décret du 8 mars 1978.

Les négociations menées en 2010 avec la Direction Interdiocésaine de l'Enseignement Catholique du Limousin ont conduit à évaluer un nouveau forfait, sur la base d'un montant de 627,50 € par enfant.

Sur cette nouvelle base, révisable en fonction de l'indice des prix à la consommation, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un protocole d'accord avec la Direction Interdiocésaine de l'Enseignement Catholique du Limousin, applicable pour une durée de trois ans à partir de l'année 2011.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS**

---

Un nouveau règlement général des établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants a été établi afin de préciser :

- les modalités d'actualisation, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, de la redevance due par les familles, à partir de la mise à jour des revenus,
- les règles de déduction des jours de garde réservés, en cas de maladie de l'enfant.

Le Conseil municipal adopte le nouveau règlement général des établissements d'accueil de jeunes enfants et décide que celui-ci entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TRANSPORTS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE -  
CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN DE  
LIMOGES**

---

La Société des Transports en Commun de Limoges assure, pendant le temps scolaire, des transports d'élèves à la demande des écoles élémentaires de la Ville et en complément de la Régie municipale.

La convention intervenue à cet effet avec la STCL arrivant à échéance le 31 décembre 2010, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, pour l'année 2011, une nouvelle convention fixant les modalités d'organisation et les tarifs applicables à ces transports.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PARTICIPATIONS  
FINANCIÈRES DE LA VILLE DE LIMOGES - ANNÉE 2010**

Par délibération en date du 29 mars 2010, le Conseil municipal a fixé les participations financières de la Ville, pour l'année 2010, au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Conformément à la procédure mise en œuvre pour la détermination des participations financières de chaque partenaire (Etat, collectivités territoriales, autres organismes ...), d'autres dossiers peuvent faire l'objet de financements en cours d'année.

Le Conseil municipal :

- 1) décide que la Ville attribuera les participations complémentaires ci-après, au titre de l'exercice 2010 et arrêté les modalités de versement de ces subventions :

<b>STRUCTURE</b>	<b>INTITULE de l'ACTION</b>	<b>MONTANTS (€)</b>
<b>Séjours et camps régularisations attributions juillet 2010</b>		
Association B 58	Séjours et camps	406
Association VITAL	Séjours et camps	203
<b>Sous-total</b>		<b>609</b>
<b>Autres participations</b>		
Association Les Moufflets de Beaubreuil	subvention fonctionnement	20 000
Centre de Loisirs Jeunes	subvention fonctionnement	10 000
Confédération Syndicale des Familles	subvention fonctionnement	600
Association Interval	subvention fonctionnement	2 500
Mixité	subvention fonctionnement	1 000
Aurence Loisirs Jeunesse	subvention fonctionnement	3 000
Association VITAL	subvention fonctionnement	3 000
<b>Sous-total</b>		<b>40 100</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>40 709</b>

- 2) autorise le reversement de l'aide de l'Etat perçue pour l'opération « Passeurs d'Images », d'un montant de 1.400 € aux associations CAPF, Chapeau Magique, B58, Aurence Loisirs Jeunesse et VITAL, au prorata des frais engagés par chacune d'elles.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTIONS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE - TICKETS-LOISIRS**

---

Par délibérations en date du 12 octobre 2009 et du 9 février 2010, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer deux conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, définissant les modalités de mise en œuvre de l'opération « Tickets Loisirs » pour les jeunes de 11 à 20 ans dans les Centres Culturels Municipaux et dans les installations sportives municipales.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne souhaitant modifier l'âge des bénéficiaires de ce dispositif, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir en ce sens aux conventions susvisées.

Ainsi, les tickets loisirs seront désormais réservés aux jeunes de 8 à 15 ans, pour les adhésions annuelles aux ateliers et stages des Centres Culturels Municipaux, y compris les suppléments, ainsi que pour les cartes d'abonnements aux piscines et aux cours de natation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SALLES MUNICIPALES - RÈGLEMENTS INTÉRIEURS - ADOPTION DE TARIFS**

---

### **MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES SALLES DES FÊTES DE LANDOUGE ET BEAUNE-LES-MINES - ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES SALLES DE RÉUNIONS DE L'ESPLANADE BLANQUI**

---

Le Conseil municipal :

■ approuve les modalités suivantes de mise à disposition des salles des fêtes de Landouge et de Beaune-les-Mines :

- la gratuité sera accordée à chaque association locale régie par la loi 1901 à but non-lucratif, avec une limite de 2 manifestations festives par an,
- une réservation supplémentaire gratuite pourra être acceptée, sous réserve des disponibilités, pour l'organisation d'une assemblée générale statutaire,
- des réservations supplémentaires à titre gracieux pourront également être accordées aux associations qui concourent au développement et à l'animation d'un quartier.

■ adopte le nouveau règlement général fixant les modalités d'utilisation des salles de réunions situées esplanade Blanqui.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SALLES MUNICIPALES - MAJORATION DES TARIFS**

---

Le Conseil municipal fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs d'utilisation des salles municipales et des prestations techniques des Centres Culturels Municipaux.

Les tarifs sont consultables au Secrétariat du Conseil municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## MAISON DE LA MUSIQUE - TARIFS DE LOCATION

---

Le Conseil municipal actualise comme suit, à compter de l'année 2010, le barème des participations demandées aux associations utilisatrices de la Maison de la Musique :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
<b>Maison de la Musique</b>			
Un bureau	68,38 €	13,40 €	81,78 €
Un placard	20,52 €	4,02 €	24,54 €
Une heure d'utilisation	0,62 €	0,12 €	0,74 €
Une boîte aux lettres	13,68 €	2,68 €	16,36 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## ESPACE ASSOCIATIF CHARLES SILVESTRE - PARTICIPATIONS ANNÉE 2011

Afin de suivre l'évolution du coût de fonctionnement de cet équipement, il s'avère nécessaire d'actualiser le barème des participations aux charges de fonctionnement de l'Espace associatif Charles Silvestre.

Le Conseil municipal :

- fixe, pour l'année 2011, le barème de ces participations, tel qu'il figure sur le tableau ci-après,
- autorise le Maire à signer les avenants ou les conventions à intervenir avec les associations utilisatrices de l'équipement.

Prestations	Tarifs H.T.
<b><i>Locaux privatifs</i></b>	49.33 Euros/mois
Bureau privatif	
Box de rangement	9.36 Euros/mois
Placard	Gratuit
<b><i>Locaux de stockage</i></b>	8.95 Euros par m <sup>2</sup> /an
<b>Réservations de créneaux sur salle commune</b>	
<b><i>I - Grande salle</i></b>	
• 1 créneau hebdomadaire	96.57 Euros/an
• créneaux hebdo. supplémentaires	65.80 Euros/an
• 1 créneau bimensuel	50.00 Euros/an
• 1 créneau mensuel	35.95 Euros/an
• Utilisation ponctuelle (par utilisation équivalente à 1 créneau)	38.63 Euros/utilisation
<b><i>II - Petite salle</i></b>	
• 1 créneau hebdomadaire	61.45 Euros/an
• créneaux hebdo. supplémentaires	38.63 Euros/an
• 1 créneau bimensuel	33.36 Euros/an
• 1 créneau mensuel	28.09 Euros/an
• Utilisation ponctuelle (par utilisation équivalente à 1 créneau)	28.93 Euros/utilisation
<b><i>III - Espace Accueil</i></b>	
• 1 créneau hebdomadaire	73.58 Euros/an
• créneaux hebdo. supplémentaires	43.90 Euros/an
• 1 créneau bimensuel	40.38 Euros/an
• 1 créneau mensuel	31.61 Euros/an
• Utilisation ponctuelle (par utilisation équivalente à 1 créneau)	9.62 Euros/utilisation
<b><i>IV - Salle d'animations</i></b>	
• 1 créneau hebdomadaire	96.57 Euros/an
• créneaux hebdo. supplémentaires	65.80 Euros/an
• 1 créneau bimensuel	50.00 Euros/an
• 1 créneau mensuel	35.95 Euros/an
• utilisation permanente sur durée limitée	22.83 Euros/semaine
• utilisation permanente sur durée limitée - journée supplémentaire	3.43 Euros/jour
• utilisation ponctuelle (par utilisation équivalente à 1 journée)	11.37 Euros/jour
<b><i>V - Salle conviviale</i></b>	
• occupation ponctuelle – associations hébergées à l'espace associatif Charles Silvestre	11.54 Euros/jour
• occupation ponctuelle – associations extérieures	23.16 Euros/jour

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

---

Le Conseil municipal attribue diverses subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles à des associations qui en ont fait la demande, pour un montant total de 99.323 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **INSTALLATION DE BOÎTES AUX LETTRES AUX HALLES CENTRALES**

---

En vue de la remise du courrier professionnel destiné aux commerçants concessionnaires d'un étal aux halles centrales, la Poste a proposé de procéder, à ses frais, à l'installation, au niveau du sous-sol du bâtiment, de neuf batteries de six boîtes aux lettres normalisées.

A cet effet, le Conseil municipal :

- 1) autorise la Poste à occuper gracieusement, à titre précaire et révocable, un emplacement mural d'une surface de 6 m<sup>2</sup>,
- 2) habilite le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public correspondante.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**RÉALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE BRUIT ET D'UN PLAN DE  
PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

---

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, la Ville va prochainement lancer un appel d'offres en vue de la réalisation d'une cartographie bruit et d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Les communes de Couzeix, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne et Panazol souhaitant également s'engager dans cette démarche, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, à cet effet, une convention constitutive de groupement de commande, confiant à la Ville de Limoges la gestion de la procédure qui sera mise en œuvre ainsi que la signature et l'exécution du marché à bons de commande à intervenir avec le prestataire retenu, pour une durée de deux ans et un montant annuel compris entre un minimum de 50.000 € H.T. et un maximum de 200.000 € H.T.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE - AMÉNAGEMENT D'UN PARKING  
QUARTIER FABRE D'EGLANTINE À LIMOGES EN 2 LOTS - APPEL D'OFFRES  
OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en 2 lots en vue de l'aménagement d'un parking dans le quartier Fabre d'Eglantine à Limoges.

La commission d'appel d'offres, réunie les 23 septembre et 7 octobre 2010, a attribué :

- le lot n°1 : voirie à l'entreprise EIFFAGE TP, pour un montant de 1.499.788,78 € TTC,
- le lot n°2 : assainissement à l'entreprise SOTEC, pour un montant de 182.998,76 € TTC,

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises susvisées.

Les lots de cette consultation ayant, par ailleurs, fait l'objet d'une clause de promotion de l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, 5 % du temps total de la main d'œuvre nécessaire à l'exécution des marchés sera consacré à des publics en difficulté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES - VIABILITÉ HIVERNALE - CONVENTIONS - VENTE DE MATÉRIEL**

---

## **CONVENTION RELATIVE À LA VIABILITÉ HIVERNALE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES SUR LES ZONES NON AGGLOMÉRÉES DU TERRITOIRE DE LIMOGES - CONVENTION RELATIVE À LA VIABILITÉ HIVERNALE DE LA RD 947**

---

La mise en œuvre du plan d'organisation de viabilité hivernale sur le territoire de Limoges nécessite de coordonner les actions des différents propriétaires et gestionnaires de domaine public routier, afin d'assurer la continuité des traitements d'itinéraires.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- une convention avec le Département de la Haute-Vienne, pour la prise en charge par la Ville du déneigement de parties de routes départementales situées hors des zones agglomérées de Limoges, afin de pouvoir relier les voies communales aux itinéraires déneigés en priorité par le Département. Le linéaire total concerné est de 11,6 km,
- une convention tripartite avec le Département de la Haute-Vienne et la Commune de Couzeix, pour la prise en charge par la Ville de Limoges du premier circuit de déneigement de la RD 947 (route de Bellac), du Pont de l'Aurence au giratoire desservant la Mairie de Couzeix, sur 3,2 km.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VENTE D'UNE SALEUSE TRACTÉE À LA COMMUNE DE PANAZOL**

---

Le Conseil municipal décide la vente, à la commune de Panazol, d'une saleuse tractée réformée, pour un montant de 5.000 € net.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **EFFACEMENT DES RÉSEAUX NUMÉRICABLE ET FRANCE TÉLÉCOM À LIMOGES - CONVENTION TYPE**

---

Des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de Numéricable et de France Télécom doivent régulièrement être entrepris afin d'améliorer l'aspect esthétique des voies.

Un modèle de convention type a été établi pour toutes les catégories de travaux d'enfouissement.

Le Conseil municipal :

- 1) agrée ce document type,
- 2) autorise le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville, les riverains des voies concernées et les opérateurs de réseaux Numéricable et France Télécom.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ESPACES VERTS - ACQUISITION DE MATÉRIELS HORTICOLES ET  
DE MOBILIER - DESTINATION DES COUPES DE BOIS POUR  
L'ANNÉE 2011**

---

**ACQUISITION DE MATÉRIELS HORTICOLES POUR L'ANNÉE 2010 - APPEL  
D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en 4 lots en vue de l'acquisition de matériels horticoles.

La commission d'appel d'offres, réunie les 8 et 22 novembre 2010, a attribué comme suit les marchés à intervenir à cet effet, pour une durée de 2 mois à compter de leur date de notification :

- à la société MOULINJEUNE, le lot n°1 : Fourniture de matériels pour l'entretien de golf, pour un montant de 39.000 € H.T.,
- à la société OMNIMAT, le lot n°2 : Fourniture d'un pince bordures, pour un montant de 4.100 € H.T.,
- à la société BOUCHAUD EQUIPEMENTS SERVICES, le lot n°3 : Fourniture d'un kit balayeuse, pour un montant de 6.500 € H.T.,
- à la société LIMAGRI MOREAU, le lot n°4 : Fournitures diverses, pour un montant de 50.700 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE DE PETITS MATÉRIELS HORTICOLES (ROTOFILS, DÉBROUSSAILLEUSES, SOUFFLEURS, TAILLE HAIES, TRONÇONNEUSES, TONDEUSES...) - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de l'acquisition de petits matériels horticoles.

La commission d'appel d'offres, réunie les 23 septembre et 28 octobre 2010, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet, sans montant minimum ni maximum, à la SAS MOULINJEUNE, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE DE MOBILIER POUR PARCS ET JARDINS - APPEL D'OFFRES  
OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la fourniture de mobilier pour parcs et jardins.

La commission d'appel d'offres, réunie les 2 et 16 novembre 2010, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet, sans montant minimum ni maximum, à la société SERI, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**BOIS DE LA BASTIDE - DESTINATION DES COUPES DE BOIS POUR  
L'EXERCICE 2011**

---

L'Office National des Forêts a transmis un programme concernant les coupes à réaliser en 2011 dans le bois de La Bastide.

Le Conseil municipal décide d'inscrire ces coupes à l'assiette de 2011 et en approuve la destination à la vente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRE DE VACCINATIONS DE LA VILLE DE LIMOGES -  
ATTRIBUTION DE MARCHÉS - CONVENTION AVEC L'AGENCE  
RÉGIONALE DE SANTÉ DU LIMOUSIN - AVENANT**

---

**FOURNITURE DE VACCINS - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE  
MARCHÉS**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en 8 lots en vue de la fourniture de vaccins.

La commission d'appel d'offres, réunie les 2 et 16 novembre 2010, a attribué les marchés à bons de commande à intervenir à cet effet, sans montant ni minimum ni maximum, comme suit :

Lots	Intitulé	Prestataire
1	Leptospirose	AXELL BIOTECHNOLOGIE
2	d(atténuée)TPolio, Poliomyélite, Tétanos, Fièvre jaune, Méningite A et C OPTION : DTPolio	SANOFI PASTEUR MSD
3	Rougeole/Oreillon/Rubéole, DTCoqPolio, Hépatite A Adulte, Hépatite B adulte, Typhoïde, d(atténuée)TCoqPolio	GLAXO SMITH KLINE
4	Rage préventive	SANOFI PASTEUR MSD
5	Hépatite A enfant	GLAXO SMITH KLINE
7	Encéphalite à tiques adulte, encéphalite à tiques enfant	BAXTER
8	Grippe	SANOFI PASTEUR MSD

Le lot n°6 : Encéphalite japonaise a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les prestataires susvisés, pour une durée d'un an à compter du 11 février 2011, renouvelable deux fois par période d'un an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRE DE VACCINATIONS - AVENANT À LA CONVENTION AVEC  
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DU LIMOUSIN**

---

Par délibération en date du 13 octobre 2010, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec l'Agence Régionale de Santé du Limousin (ARS), prévoyant, pour l'année 2010, le versement à la Ville d'une subvention de 40.425 €, pour l'exercice, par le Centre de Vaccinations municipal, de vaccinations obligatoires ou recommandées du calendrier vaccinal.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention susvisée, en vue de l'attribution, par l'ARS, d'un complément de subvention, d'un montant de 4.042 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MATÉRIEL INFORMATIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT  
AUTOUR DES LOGICIELS CAPDEMAT ET ANGELUS - MISE SOUS  
LICENCE LOGICIEL LIBRE DE LOGICIELS DE LA VILLE DE  
LIMOGES**

---

**CONVENTION DE PARTENARIAT AUTOUR DES LOGICIELS CAPDEMAT ET  
ANGELUS**

---

En vue, notamment, de bénéficier d'un partage d'expérience et d'une mutualisation des coûts d'usage, les villes de Limoges, Poitiers, Vincennes et Pessac et les conseils généraux du Val d'Oise, de Seine Saint-Denis, de Seine et Marne et de Gironde envisagent la création d'une communauté d'intérêt autour de la plateforme de télé-services CAPDEMAT développée par le Département du Val d'Oise et du logiciel ANGELUS, annuaire des usagers des services de la collectivité développé par la Ville de Limoges.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet, pour une durée de quatre ans, entre les collectivités précitées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MISE SOUS LICENCE LOGICIEL LIBRE DES PRODUITS ICONITO, VACCIWEB ET ANGELUS**

---

Dans un esprit de mutualisation, la Ville souhaite céder, sous forme de licence logiciel libre, les droits d'usage de certains logiciels développés par ses soins ou par des sociétés tierces pour son compte.

Les produits concernés sont les logiciels afférents à l'enfance jeunesse ICONITO, aux vaccinations VACCIWEB et à l'annuaire ANGELUS, dont la mise sous licence logiciel libre permettra, outre une mutualisation des coûts de maintenance, la possibilité pour les utilisateurs de les exécuter, copier, étudier ou améliorer.

Le Conseil municipal :

- approuve la mise sous licence logiciel libre des logiciels précités,
- autorise le Maire à signer les documents correspondants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PATRIMOINE BÂTI - GROUPEMENTS DE COMMANDES - MARCHÉ - AVENANTS**

---

### **VÉRIFICATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DÉTECTION INTRUSION DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la vérification et la maintenance des installations de détection intrusion dans le patrimoine de la Ville et de Limoges Métropole.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un marché à procédure adaptée conclu par la Ville au nom du groupement pour une durée d'un an renouvelable deux fois et un montant annuel maximum de 28.000 € H.T.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**VÉRIFICATION ET MAINTENANCE DES PORTES, PORTAILS, RIDEAUX,  
BARRIÈRES AUTOMATIQUES ET DES PORTES SECTIONNELLES DANS LE  
PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ - CONVENTION CONSTITUTIVE  
DE GROUPEMENT DE COMMANDES - APPEL D'OFFRES OUVERT**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la vérification et la maintenance des portes, portails, rideaux, barrières automatiques et portes sectionnelles dans le patrimoine de la Ville et de Limoges Métropole.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu, sans montant minimum ni maximum, pour une durée de quatre ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX DE DÉMOLITION 231 AVENUE DES CASSEAUX (ANCIEN BMO  
KARTING) - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de procéder à la démolition du bâtiment sis 231, avenue des Casseaux (ancien BMO karting).

La commission d'appel d'offres, réunie le 8 novembre 2010, a attribué le marché à intervenir à cet effet à la société MASSE ALBERT pour un montant de 73.130,00 € HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**PRESTATIONS FAISANT L'OBJET D'UN MARCHÉ AVEC LA SOCIÉTÉ CETE  
APAVE SUDEUROPE - AVENANTS DE TRANSFERT AUX MARCHÉS**

---

Des marchés ont été conclus avec :

- 1) la société CETE APAVE SUDEUROPE, pour la réalisation :
  - de prestations de vérification périodique des installations électriques dans le patrimoine de la Ville et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole,
  - de prestations de contrôle technique, dans le cadre de l'opération d'extension et de restructuration du groupe scolaire Condorcet Roussillon,
- 2) le groupement solidaire constitué par les sociétés BUREAU VERITAS et CETE APAVE SUDEUROPE, pour la réalisation de prestations de contrôle technique, dans le cadre de l'opération de restructuration du stade d'honneur du Parc municipal des sports de Beaublanc.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer des avenants aux marchés susvisés, transférant à la société APAVE SUDEUROPE SAS les droits et obligations de la société CETE APAVE SUDEUROPE.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -  
EURL LAROCHE - COMMUNE DE LIMOGES**

---

L'EURL LAROCHE a déposé une demande à l'effet d'être autorisée à exploiter ses activités de négoce et réparation de matériels électriques 12, rue Hubert Curien, au Parc d'Activité de Romanet.

Le dossier d'enquête publique correspondant a été déposé à la Mairie de Limoges jusqu'au 9 décembre 2010.

Le Conseil municipal, dont l'avis est sollicité en application de l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, émet un avis favorable à cette demande, sous réserve de la stricte observation des dispositions réglementaires visant à la protection de l'environnement et de la remise en état du site d'exploitation lors de la cessation définitive d'activité dans le respect des règles de la Zone UE1 du Plan Local d'Urbanisme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **APPROBATION DE DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE 2011**

---

### **MODIFICATION DES TARIFS - DROITS DE PLACE ET DE BASCULE PUBLIQUE**

---

Le Conseil municipal fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs relatifs aux droits de place et de bascule publique.

Les tarifs sont consultables au Secrétariat du Conseil municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SERVICES MUNICIPAUX - TARIFS DE REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS  
DE SERVICE, FRAIS DE PERSONNEL ET DE MATÉRIEL**

---

Le Conseil municipal fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs de remboursement des prestations de service, frais de personnel et utilisation du matériel municipal par des organismes divers et des particuliers.

Les tarifs sont consultables au Secrétariat du Conseil municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TAXE RELATIVE AUX DROITS DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE  
PUBLIC - TARIFS 2011**

---

Le Conseil municipal fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs des droits de voirie pour toute occupation du domaine public, qui ne seront pas applicables aux dispositifs assujettis à la taxe locale sur la publicité extérieure.

Les tarifs sont consultables au Secrétariat du Conseil municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CRÉATION D'UN TARIF D'ABONNEMENT POUR LES DEUX ROUES MOTORISÉES DANS LES PARCS EN OUVRAGE DE LA VILLE**

---

Le Conseil municipal approuve la création d'un tarif d'abonnement, fixé à 30 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour le stationnement des deux roues motorisées dans les parcs en ouvrage Roosevelt, Bibliothèque, Motte, Aine, République et Bénédictins.

Une soixantaine d'emplacements seront créés, au total, sur les espaces libres de ces parcs en ouvrage, le nombre de places disponibles pour le stationnement des voitures restant inchangé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## CRÉATION DE TARIFS D'ENLÈVEMENT D'AFFICHES PUBLICITAIRES SUR DIFFÉRENTS LIEUX

---

Les affiches publicitaires apposées illégalement sur le domaine public de la Ville sont retirées par les agents municipaux.

Compte tenu du préjudice financier pour la collectivité, le Conseil municipal décide la création de tarifs correspondants aux prestations d'enlèvement des affiches sur le domaine public et en fixe le barème ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Interventions des services	Unité	Tarifs HT 2010	Tarifs TTC 2010
Déplacement d'un véhicule	forfait *	<b>85,16 €</b>	<b>101,85 €</b>
Réquisition d'un agent assermenté	heure	<b>12,59 €</b>	<b>15,06 €</b>
Plus value pour affiches supérieures à 1m <sup>2</sup>	heure	<b>4,18 €</b>	<b>5 €</b>
Majorations des heures d'un agent assermenté : samedis, dimanches et jours fériés	heure	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

*\*départ dépôt à retour dépôt.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SERVICES MUNICIPAUX - GUICHET NUMÉRIQUE -  
GROUPEMENTS DE COMMANDES - ATTRIBUTIONS DE MARCHÉS  
- AVENANTS - ABONNEMENTS**

---

**MISE EN PLACE D'UN GUICHET NUMÉRIQUE - APPROBATION DU PLAN DE  
FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

---

La Ville, qui a obtenu la certification « Qualiville » en décembre 2009, a entrepris la mise en place d'une plateforme de télé-procédures afin d'améliorer encore ses services auprès des usagers.

Les objectifs de cette démarche sont, notamment :

- d'offrir une alternative au guichet physique, grâce à l'ouverture d'un guichet en ligne accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,
- d'améliorer l'accueil physique au guichet en diminuant le volume des visites sur place et en mettant à disposition des bornes permettant la démarche en ligne pour éviter les attentes,
- de permettre le paiement en ligne de prestations de la Ville (restauration scolaire, activités de loisirs...).

Cette opération, dont le montant global est estimé à 305.500 € H.T., serait financée comme suit :

▪ Ville de Limoges.....	198.850 € H.T.,
▪ Région Limousin.....	15.275 € H.T.,
▪ Europe (FEDER).....	91.375 € H.T..

Le Conseil municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel susvisé,
- autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Limousin et au titre des crédits européens FEDER et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES : APPROVISIONNEMENT DU  
MAGASIN GÉNÉRAL - PETITES FOURNITURES DE BUREAU - FOURNITURE  
DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES - APPELS D'OFFRES OUVERTS -  
MARCHÉS À BONS DE COMMANDE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE  
GROUPEMENT DE COMMANDES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LIMOGES MÉTROPOLÉ - CAISSE DES ECOLES - RÉGIE MUNICIPALE DE  
L'ABATTOIR - VILLE DE LIMOGES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et la Régie Municipale de l'Abattoir en vue de l'acquisition de petites fournitures de bureau et de consommables informatiques.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'appels d'offres ouverts lancés par la Ville au nom du groupement, à l'issue desquels des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES : MAGASIN GÉNÉRAL - FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - FOURNITURE DE REVÊTEMENTS DE SOL - APPELS D'OFFRES OUVERTS - MARCHÉS À BONS DE COMMANDE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ - VILLE DE LIMOGES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commande avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la fourniture de matériaux de construction et de revêtements de sol.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'appels d'offres ouverts lancés par la Ville au nom du groupement, à l'issue desquels des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**INSERTIONS D'ANNONCES PUBLICITAIRES, LÉGALES, FUNÉRAIRES ET  
DIVERSES - ATTRIBUTION DE MARCHÉS NÉGOCIÉS AU GROUPE CENTRE  
FRANCE PUBLICITÉ, À LA SOCIÉTÉ NOUVELLE ECHO LA MARSEILLAISE  
(SNEM), À LA SOCIÉTÉ LAGARDÈRE MÉTROPOLIS ET À LA SOCIÉTÉ RADIO  
FRANCE PUBLICITÉ**

---

Une convention constitutive de groupement de commandes, désignant la Ville comme coordonnateur du groupement, a été conclue avec la Caisse des Ecoles, le Centre Communal d'Action Sociale, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la SELI et l'Office de Tourisme de Limoges en vue de l'achat d'espaces dans la presse écrite, radiophonique et audiovisuelle, pour l'insertion d'annonces publicitaires, légales, funéraires et diverses.

La commission d'appel d'offres, réunie le 25 novembre 2010, a attribué, à cet effet, quatre marchés négociés allotés à bons de commande aux sociétés suivantes :

- Groupe Centre France Publicité, marché sans montant minimum ni maximum,
- Société Nouvelle Echo la Marseillaise (SNEM), marché sans montant minimum ni maximum,
- Société Lagardère Métropoles, marché sans montant minimum et avec un montant maximum de 40 000 euros HT,
- Société Radio France Publicité, marché sans montant minimum et avec un montant maximum de 50 000 euros HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, renouvelable deux fois par période d'un an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **FOURNITURES DE CONTRATS D'ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2011 - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en 6 lots en vue de la fourniture de contrats d'assurances pour l'année 2011.

La commission d'appel d'offres, réunie les 14 octobre et 22 novembre 2010, a attribué :

- à la société SMACL Assurances, les lots :

- n°1 « Dommages aux biens et risques annexes »,
- n°2 « Responsabilité civile et risques annexes »,
- n°5 « Bris de machine informatique et autres matériels »,
- n°6 « Assistance – rapatriement »,

- à la SARL ASTER, le lot n°3 « Risques statutaires du personnel »,

- à la SARL PARIS NORD ASSURANCES SERVICES, le lot n°4 « Protection juridique des agents et des élus ».

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées, pour une durée ferme de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, avec faculté, pour les deux parties, de résiliation annuelle sous préavis de quatre mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA VILLE DE LIMOGES,  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE, LE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ÉCOLES. -  
APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, a lancé un appel d'offres ouvert en 27 lots en vue de la fourniture de denrées alimentaires.

La commission d'appel d'offres, réunie les 20 septembre et 16 novembre 2010, a attribué ces lots comme suit :

<b>LOTS</b>	<b>DENOMINATION</b>	<b>SOCIETES</b>
1	Viandes surgelées	KRILL SAS
2	Poissons surgelés	BRAKE FRANCE SERVICE
3	Fruits et légumes surgelés	GDA
4	Pâtisseries surgelées, glaces et traiteur sucré	DAVIGEL SAS
5	Préparations salées surgelées et traiteur salé	KRILL SAS
6	Viande fraîche de bœuf, veau, agneau et mouton en gros et ½ gros	Francis PLAINEMAISON SAS
8	Charcuterie fraîche	COULAUD PENAUD SAS
9	Viande fraîche de porc	COULAUD PENAUD SAS
10	Viande fraîche de volaille et de lapin	PASSIONS SALAISONS
11	Poisson frais, crustacés et élaborés	RIBET BEYRAND
12	Fruits et légumes frais, pomme de terre et élaborés	POMONA TERREAZUR
13	Boissons non alcoolisées	PRO A PRO DISTRIBUTION
14	Boissons en quart	PRO A PRO DISTRIBUTION SUD
15	Vins, apéritifs, spiritueux, cidres et bières	MESPOULET DISTRIBUTION
16	Produits laitiers et ovoproduits	SAS MESMIN
17	Lait d'origine biologique	SICA SA CHARENTES- POITOU

18	Boissons du petit déjeuner	SAS POMONA EPISAVEURS
19	Epicerie	SAS POMONA EPISAVEURS
20	Conserves	PRO A PRO DISTRIBUTION SUD
21	Pâtisseries fraîches	SAS NAULT ET FILS
22	Pains et viennoiseries pour la Caisse des Ecoles, la Ville de Limoges et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole	SARL NEUVIALE
23	Pains et viennoiseries pour le CCAS	SAS NAULT ET FILS
25	Produits diététiques	SAS POMONA EPISAVEURS
26	Eau gélifiée	SAS INTERFACE (TONUSLINE)
27	Epaississants pharmaceutiques et céréales HC/HP	FRESENIUS KABI France

Le lot 7 : viande fraîche de bœuf, veau, agneau et mouton au détail et le lot 24 : chocolat et confiseries, ont été déclarés infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les fournisseurs retenus, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, renouvelable trois fois par période d'un an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION DE PIÈCES DÉTACHÉES ET DE PNEUMATIQUES  
AUTOMOBILES POUR LA VILLE DE LIMOGES, LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE, LE CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ECOLES - APPEL D'OFFRES OUVERT -  
ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, a lancé un appel d'offres ouvert en 15 lots en vue de l'acquisition de pièces détachées et de pneumatiques automobiles.

La commission d'appel d'offres, réunie les 28 octobre et 16 novembre 2010, a attribué les lots comme suit :

<b>LOTS</b>	<b>DENOMINATION</b>	<b>SOCIETES</b>	<b>DUREE DU MARCHÉ</b>
1	Fourniture de pièces d'électricité pour véhicules légers et poids lourds.	GADCA AD Limousin	Du 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011 renouvelable deux fois un an
2	Fourniture de pièces de filtration pour véhicules légers et poids lourds.	LIMOUSIN NEGOCE	Du 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011 renouvelable deux fois un an
3	Fourniture de pièces de freinage, suspension et direction pour poids lourds et utilitaires benne jusqu'à 3,5T.	BERNIS TRUCKS	Du 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011 renouvelable deux fois un an
4	Fourniture de pièces de freinage, suspension, direction, transmission, pots catalytiques et courroies pour véhicules Renault ou équivalents.	GADCA AD Limousin	Du 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011 renouvelable deux fois un an
6	Fourniture de consommables pour tout véhicule.	GADCA AD Limousin	Du 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011 renouvelable deux fois un an
7	Fourniture de radiateurs de refroidissements pour tout véhicule.	GADCA AD Limousin	Du 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011 renouvelable deux fois un an
8	Fourniture de pièces de carrosserie, soit conçues et fabriquées par les équipementiers d'origine, soit équivalentes pour véhicules de marque Renault.	LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES	Du 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011 renouvelable deux fois un an
9	Fourniture de pièces de carrosserie, soit conçues et fabriquées par les équipementiers d'origine, soit équivalentes pour véhicules de marque Peugeot Citroën	GRANDS GARAGES DU LIMOUSIN	Du 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011 renouvelable deux fois un an

10	Fourniture de pièces de carrosserie, soit conçues et fabriquées par les équipementiers d'origine, soit équivalentes pour véhicules de marque Renault Trucks.	BERNIS TRUCKS	Du 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011 renouvelable deux fois un an
11	Fourniture de pièces de rechange pour véhicules poids lourds et utilitaires de marques IVECO ou équivalents.	PENE AUTO	Du 1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2011 renouvelable deux fois un an
15	Fourniture de pneumatiques pour véhicules.	PNEUS ET CAOUTCHOUCS	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 renouvelable deux fois un an

Le lot n° 5 : fourniture de pièces de freinage, suspension, direction, transmission, pots catalytiques et courroies pour véhicules Peugeot Citroën ou équivalents et le lot n° 14 : fourniture de pièces de rechange pour balayeuses aspiratrices de trottoirs de marque Mathieu ou équivalent, ont été déclarés sans suite.

Le lot n°12 : fourniture de pièces de rechange pour balayeuses aspiratrices de voirie de marque Semat ou équivalent et le lot n° 13 : fourniture de pièces de rechange pour balayeuses aspiratrices de trottoirs de marque Dulevo ou équivalent, ont été déclarés infructueux.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les fournisseurs retenus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**FOURNITURE D'UN SERVICE DE TÉLÉPHONIE PUBLIQUE ET DE LIAISONS  
PERMANENTES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - LOT 4 : SERVICE DE  
TÉLÉPHONIE MOBILE - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ V 10 157 04 1 CONCLU  
AVEC LA SOCIÉTÉ SFR (TITULAIRE) ET EFCOM (SOUS-TRAITANT)**

---

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles, le Centre Communal d'Action Sociale et la Régie Municipale de l'Abattoir, la Ville a conclu un marché avec la société SFR (titulaire) et la société EFCOM (sous-traitant), pour la fourniture d'un service de téléphonie et data mobile.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 à intervenir au marché susvisé en vue d'inclure le service « serveur de message multi-envoi » au bordereau de prix proposé par la société EFCOM.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - AVENANT N° 1 AUX  
MARCHÉS 2007 067 04 ET 2007 06705 CONCLUS AVEC LA SOCIÉTÉ MELIN  
TRIALIS**

---

A l'issue d'un appel d'offres ouvert lancé en plusieurs lots pour l'acquisition de matériaux de construction, deux marchés à bons de commande ont été conclus avec la société MELIN TRIALIS pour la fourniture de ciment-plâtre et de préfabriqués.

Cette société ayant fait l'objet d'une fusion absorption par la société CHAUSSON MATERIAUX, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir aux marchés susvisés afin de transférer à la société CHAUSSON MATERIAUX les droits et obligations de la société MELIN TRIALIS.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE LOCATION ET MAINTENANCE DE  
SANITAIRES PUBLICS À ENTRETIEN AUTOMATIQUE ET À USAGE PAYANT**

---

La Ville va procéder à l'installation d'un sanitaire supplémentaire place Wilson.

Cette opération se traduira par :

- le transfert, à proximité de l'espace vert du boulevard de Fleurus, de la cabine sanitaire actuellement implantée place Wilson, pour un coût de 6.500 € H.T.,
- l'implantation, place Wilson, de la colonne MORIS avec sanitaire intégré qui est installée place Maison Dieu, pour un coût de 7.500 € H.T.

Le montant annuel de la location, l'entretien et la maintenance de cette colonne, qui était auparavant de 18.200 € H.T., sera ramené à 14500 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à intervenir, à cet effet, au marché de location et de maintenance de sanitaires publics à entretien automatique et à usage payant en cours avec la société SEMUP.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ABONNEMENTS ET PUBLICATIONS NÉCESSAIRES AUX SERVICES  
COMMUNAUX PENDANT L'ANNÉE 2011**

---

Le Conseil municipal décide de renouveler ou de contracter divers abonnements à des journaux et publications nécessaires aux services municipaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES FINANCIÈRES - COTES IRRÉCOUVRABLES - TAXE  
D'URBANISME**

---

**COTES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR - EXERCICES 1991  
À 2010**

---

Le Trésorier Principal de Limoges Municipale a fait parvenir divers états comportant des produits afférents aux exercices 1991 à 2010 considérés comme irrécouvrables, pour un montant total de 27.536,92 €, soit :

- budget principal..... 3.774,94 €,
- budget eau..... 13.149,02 € TTC,
- budget assainissement..... 5.778,01 € TTC,
- budget crématorium..... 736,34 € TTC,
- budget service funéraire..... 4.098,61 € TTC.

Le Conseil municipal décide d'admettre ces produits en non-valeur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **TAXE D'URBANISME - REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS DE RETARD**

---

En application de l'article L 251 A du Livre des procédures fiscales, les collectivités territoriales peuvent accorder des remises gracieuses de pénalités liquidées à défaut de paiement, à la date d'exigibilité, de taxes d'urbanisme.

Les décisions des assemblées délibérantes sont prises sur proposition motivée du comptable public chargé du recouvrement.

Sur proposition de M. le Trésorier de Limoges Banlieue, le Conseil municipal se prononce favorablement sur quatre nouvelles demandes de remise gracieuse de majorations et intérêts de retard, pour un montant total de 771 €, concernant le règlement actuellement en cours de taxes d'urbanisme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DÉNOMINATION ET NUMÉROTAGE DE VOIE**

---

Le Conseil municipal donne son accord à la proposition de dénomination et de numérotage de la voie suivante, située dans le secteur de Limoges Nord-Le Mauzelet :

- rue Jean Ferrat, commençant et se terminant rue Jacques Thénard.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION DE DIVERSES DÉCISIONS**

---

### **TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES INTERMÉDIAIRE 2010**

---

Le Conseil municipal approuve les modifications apportées au tableau des emplois budgétaires du personnel communal pour l'année 2010, prenant notamment en compte des transformations, suppressions ou créations de postes rendues nécessaires par l'évolution des missions de certains services.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**PERSONNEL COMMUNAL - AGENTS CONTRACTUELS - RECRUTEMENT D'UN  
CHARGÉ DE MISSION**

---

Le Conseil municipal fixe les modalités de recrutement et de rémunération d'un agent contractuel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**INVENTAIRE DU PATRIMOINE DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE DE  
PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER  
(ZPPAUP) - RÉMUNÉRATION DU CHARGÉ D'ETUDE**

---

Le Conseil municipal approuve les modalités de recrutement, à titre contractuel et de rémunération d'un chargé d'étude pour la réalisation d'une mission d'inventaire du patrimoine dans le périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager de Limoges.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DÉROGATION AU TEMPS DE REPOS QUOTIDIEN POUR LES GARDIENS DE L'HÔTEL DE VILLE**

---

Conformément au protocole de mise en œuvre de la réduction et de l'aménagement du temps de travail à la Ville de Limoges, le Conseil municipal autorise une modification de la durée du temps de repos quotidien des gardiens de l'Hôtel de Ville, leur permettant de mieux concilier leur activité professionnelle et leur vie familiale, durant les week-end.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE D'ARTICLES D'HABILLEMENT POUR LA VILLE DE LIMOGES,  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ, LE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LES  
COMMUNES DE BOISSEUIL, BONNAC-LA-CÔTE, FEYTIAT, ISLE, LE PALAIS-  
SUR-VIENNE, LE VIGEN, PANAZOL, RILHAC-RANCON, SAINT-GENCE,  
SOLIGNAC, VERNEUIL-SUR-VIENNE ET VEYRAC - CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et les communes de Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Le Vigen, Panazol, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Solignac, Verneuil-sur-Vienne et Veyrac en vue de la fourniture d'articles d'habillement pour le personnel.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN PROGICIEL DE  
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA VILLE DE LIMOGES -  
AVENANT N° 3 AU MARCHÉ N° VF 2006 0041 00 1A 08 CONCLU AVEC LA  
SOCIÉTÉ SEDIT MARIANNE TRANSFÉRÉ À LA SOCIÉTÉ BERGER LEVRAULT**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°3 au marché en cours avec la société Berger Levrault pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un progiciel de gestion des ressources humaines, prolongeant sa durée pour une période de 18 mois, sans modification de son montant initial.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX EMPLOIS ET  
RÉMUNÉRATIONS DES PERSONNELS ARTISTIQUES TECHNIQUES ET  
TECHNICO-ARTISTIQUES DE L'OPÉRA THÉÂTRE**

---

Par délibération en date du 29 mars 2010 le Conseil municipal a actualisé les conditions d'emploi et de rémunération des personnels contractuels artistiques, techniques et technico-artistiques de l'Opéra Théâtre.

Le Conseil municipal autorise la modification de la délibération susvisée, afin de prendre en compte l'intégration de l'Orchestre de Limoges et du Limousin au sein de l'Opéra Théâtre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONCESSION DE LOGEMENT**

---

Le Conseil municipal actualise la liste des logements accordés par nécessité absolue de service et par utilité de service.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉGIE DE RECETTES DES PHOTOCOPIES - DEMANDE DE DÉCHARGE DE  
RESPONSABILITÉ ET DE REMISE GRACIEUSE**

---

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande de décharge en responsabilité et à la remise gracieuse sollicitées par un régisseur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ -  
MODIFICATION DES STATUTS - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE -  
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE LIMOGES**

---

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LIMOGES MÉTROPOLÉ**

---

Par délibération en date du 9 septembre 2010, le Conseil communautaire de Limoges Métropole s'est prononcé favorablement sur trois propositions de modifications des statuts de la Communauté d'agglomération, concernant :

- le transfert de son siège social au n° 64, de l'avenue Georges Dumas,
- la possibilité pour Limoges Métropole, d'assurer, dans le cadre de ses compétences, des prestations de service hors du Département,
- un nouveau transfert de compétence concernant l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), intégré au Plan de Déplacements Urbains.

La Ville de Limoges doit, comme chaque commune membre, se prononcer sur les évolutions envisagées.

Le Conseil municipal donne son accord aux propositions de modification des statuts de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil communautaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE - DÉSIGNATION DE DEUX NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE LIMOGES**

---

Par délibération en date du 9 juin 2010, le Conseil municipal a donné son accord à l'adhésion de la commune de Verneuil-sur-Vienne à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

Le Conseil communautaire, réuni le 9 septembre 2010, au vu de l'avis unanime des communes membres, s'est prononcé favorablement sur l'extension du périmètre de Limoges Métropole à la commune de Verneuil-sur-Vienne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Conformément aux statuts de la Communauté d'agglomération, le Conseil municipal procède à la désignation de deux délégués titulaires supplémentaires pour représenter la Ville au Conseil communautaire.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

A l'issue du vote auquel il a été procédé, sont élus en qualité de délégués de la Ville de Limoges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole :

- M. Pierre LEFORT et Mme Josette BALANCHE en qualité de titulaires
- Mme Josette DIOP et Mme Nadine RIVET en qualité de suppléantes

## **COMITÉS CONSULTATIFS - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORTS 2010**

---

Des rapports d'activités ont été établis, au titre de l'année 2010, concernant la commission consultative des services publics locaux et les comités consultatifs dont la création a été décidée par le Conseil municipal, à savoir :

- le comité consultatif des Handicapés,
- le comité consultatif des Services à la Population,
- le comité consultatif du Réseau Câblé de la Ville de Limoges,
- le comité consultatif de Circulation et de Sécurité des Déplacements,
- l'observatoire du stationnement,
- le comité consultatif de l'Environnement et de lutte contre les nuisances,
- le comité consultatif d'Aménagement des Bords de Vienne,
- le comité consultatif des Sports,
- le comité consultatif du Patrimoine historique et archéologique,
- le comité consultatif de la Fête du Livre,
- le comité consultatif des Fêtes et Manifestations.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la communication des rapports d'activités de ces comités consultatifs et de la commission consultative des services publics locaux.

# APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-39 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - RAPPORTS AU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2009

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport a été présenté au Conseil municipal, retraçant l'activité de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour l'année 2009 et les actions que celle-ci a mises en œuvre, poursuivant les objectifs suivants :

- favoriser le développement et l'attractivité de son territoire. Le point est fait sur :

- les politiques contractuelles,
- les opérations conduites dans le secteur économique,
- la voirie communautaire,
- l'éclairage public,
- les grands équipements,

- améliorer la qualité de vie, avec :

- la mise en place de groupes de réflexion dans le cadre des « Mercredis du développement durable » et de nouveaux outils,
- les actions en matière de déplacements,
- la gestion des déchets ménagers,
- la protection et la mise en valeur des espaces,

- renforcer la solidarité et la cohésion sociale. A ce titre, des actions ont été conduites au titre de :

- la Politique de la Ville : Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Programme de Rénovation Urbaine, Mission Locale, PLIE,
- l'habitat : Programme Local de l'Habitat 2011-2017, dispositifs d'amélioration de l'habitat privé,
- l'accueil des gens du voyage.

Ce rapport présente également les moyens humains et financiers nécessaires à son action dont s'est dotée Limoges Métropole.

Les recettes sont constituées principalement de la taxe professionnelle unique à hauteur de 49,9 M. €, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (18,1 M. €), du versement transport (16,2 M. €) et des redevances d'assainissement collectif et non collectif (9,5 M. €). Des emprunts ont été contractés à hauteur de 36,2 M. €.

Le montant des investissements s'est élevé à 39,44 M. € dont 24,79 M. € sur le budget principal.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la communication de ce rapport d'activités.

## **SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2009**

---

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport a été présenté au Conseil municipal, retraçant l'activité et la situation du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) au titre de l'année 2009.

Les activités du SEHV ont porté essentiellement sur :

- l'amélioration des réseaux publics de distribution de l'électricité en procédant au renforcement et à l'extension des réseaux de distribution d'énergie électrique, à des travaux d'effacement de réseaux et de desserte de nouveaux lotissements et à la modernisation et à la sécurisation des lignes électriques, pour un montant total de travaux de 10.478.717 €,
- l'aide à la création et la gestion de l'éclairage public pour le compte des collectivités, soit comme maître d'ouvrage pour la réalisation de travaux ponctuels, soit en tant que gestionnaire de leurs équipements d'éclairage public,
- l'intervention en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Le montant total des recettes du syndicat, pour l'année 2009, s'élève à 26.224.623,98 €.

Les dépenses s'élèvent à 20.031.634,72 €.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la communication de ce rapport d'activités.

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 -  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE  
RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DÉCISIONS**

---

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative à l'instauration d'une taxe préjudiciable à l'OPHLM de Limoges**

ADOPTE

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER,
- Mme LABARDE,
- M. PAULIAT-DEFAYE,
- Mme BERRY,
- Mme GENTIL,
- M. GOURINAT.

### **- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative à la suppression des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)**

ADOPTE

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER,
- Mme LABARDE,
- M. PAULIAT-DEFAYE,
- Mme BERRY,
- Mme GENTIL,
- M. GOURINAT.

### **- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges – Politique de la Ville – Baisse des crédits ACSÉ, nouvelles dispositions CUCS, réforme de la géographie prioritaire**

ADOPTE

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER,
- Mme LABARDE,
- M. PAULIAT-DEFAYE,
- Mme BERRY,
- Mme GENTIL,
- M. GOURINAT.



**- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges concernant la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'énergie**

ADOPTE

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER,
- Mme LABARDE,
- M. PAULIAT-DEFAYE,
- Mme BERRY,
- Mme GENTIL,
- M. GOURINAT.

**- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges concernant le maintien de la « Postale de nuit » à l'aéroport de Limoges Bellegarde**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges concernant la réduction du nombre de liaisons ferroviaires hebdomadaires (train composé de voitures TGV) entre Brive et Lille via Limoges**

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER,
- Mme LABARDE,
- M. PAULIAT-DEFAYE,
- Mme BERRY,
- Mme GENTIL,
- M. GOURINAT.